PREMIÈRE ANNÉE. N° 16 1er Avril 1925

Cahiers du Bolchevisme

Organe théorique du Parti Communiste Français
(S. F. I. C.)

BIMENSUEL

E27

Sommaire

Quelques tâches prochaines. A. L.
En Tchéco-Slovaquie. Albert TREINT.
La situation économique mondiale à la fin de 1924. Eugène VARGA.
Problèmes d'Asie. NGUYEN-AI-QUAC.
Le réveil du sentiment national en Chine. N.
La Banque de Paris et des Pays-Bas. DUPLEIX.
Ferdinand Lassalle. Marcel OLLIVIER.
Revue des Revues.

LA RUSSIE DES SOVIETS.
La situation à la campagne. A. MARTINOV.
La législation soviétiste du mariage. I. BRANDENBOURGSKI.

LA VIE DU PARTI.
La campagne municipale de 1925.
Vers la bolchevisation de la région parisienne. DESUSCLADE.

Prix du Numéro : 1 franc

-1,16- CTION et ADMINISTRATION : 142, Rue Montmartre, PARIS

SA
1537

A 1537/1,16

PRIX DES ABONNEMENTS

	France	Etranger
3 mois	7 fr.	9 fr.
6 mois	13 fr.	17 fr.
1 an	25 fr.	33 fr.

Le numéro 1 fr.

AVIS AUX LECTEURS

Nous insistons auprès de nos camarades pour qu'ils prennent tous un abonnement ; ils nous éviteront ainsi des frais considérables. L'envoi sous pli fermé sera fait à tous les camarades qui en feront la demande (moyennant une petite augmentation de un franc par trimestre pour frais de port).

FB Politische Wissenschaft
Bibliothek
Freie Universität Berlin
(Otto-Suhr-Institut)
B 211/G81/1000
FREIE UNIVERSITÄT BERLIN

Unabhängige Gewerkschafts-Organisation
Groß-Berlin
Abteilung Organisation
E 27

Cahiers du Bolchevisme

PRÉMIÈRE ANNÉE. N° 16 1er Avril 1925

Sans théorie révolutionnaire, pas de mouvement révolutionnaire... Ce n'est que s'il est dirigé par une théorie d'avant-garde que le Parti peut jouer son rôle de combattant d'avant-garde.
LENINE.

Quelques tâches prochaines

Par **A. L.**

I

Le Congrès de Clichy nous a assigné pour la période prochaine deux tâches fondamentales : devenir un Parti de masse et entreprendre la lutte pour la réalisation de l'unité syndicale. La bolchévisation du Parti français exige avant tout que soient surmontés les obstacles à l'accomplissement de ces tâches. Durant ces dernières années, le Parti s'est réorganisé et refondu ; le développement industriel de la France, la riche expérience politique accumulée par les masses dans la période d'après-guerre ont donné naissance à une nouvelle génération d'ouvriers plus ou moins affranchis des survivances réformistes et anarcho-réformistes, mais conservant encore beaucoup de préjugés et de faiblesses. La conception menchéviste d'après laquelle la Révolution d'Octobre aurait été effectuée par un Parti peu nombreux, mais ferme et fort comme l'acier, avec l'appui d'une minorité active d'ouvriers et de paysans, a pénétré jusque dans les partis communistes d'Occident. On oublie par trop que la Révolution d'Octobre a été accomplie par des masses immenses, par l'écrasante majorité du peuple russe, que les bolchéviks avaient pour eux au moment nécessaire, sur les points importants, la majorité du prolétariat et que leur Parti n'avait en face de lui aucune organisation capable de lui faire concurrence dans le prolétariat et la paysannerie. Les menchéviks et les s.-r. n'étaient liés que très superficiellement aux masses, parmi lesquelles ils n'avaient pas de racines profondes, et leur influence dans les soviets était presque partout fortement ébranlée à la veille de la Révolution d'Octobre.

Toute l'expérience révolutionnaire du prolétariat européen, pendant ces huit dernières années, a confirmé les points de vue de Lénine et du P. C. R. sur le rôle et l'importance du Parti. Le mouvement ouvrier européen n'a pas eu de partis bolchéviks de masse ; il a eu des partis réformistes de masse. Ce n'est que maintenant que commencent à se constituer des partis bolchéviks véritables. Mais ces partis sont encore insuffisamment forts, ils n'ont pas encore de racines profondes dans la masse, ils ne sont encore qu'au début de leur bolchévisation.

La réorganisation du Parti français a montré que l'avant-garde est douée d'une énergie révolutionnaire et d'une expérience considérables,

conférences, les congrès, les unions donneront les résultats désirables. Pour la période prochaine, il nous faut un travail solide, concentré.

IV

Il est dans notre Parti beaucoup de membres mécontents de notre tactique. Les uns estiment que le fascisme ne joue pas le rôle que lui attribue le Parti ; d'autres, au contraire, considèrent qu'il constitue un danger sérieux, que c'est contre lui qu'il faut concentrer toutes les forces, que le Bloc des Gauches est déjà liquidé. La droite du Parti, au début, ne reconnaissait pas le danger fasciste ; puis, quand les faits devinrent par trop évidents (ligue Millerand-Castelnau, assassinats de Douarnenez, campagnes contre les organisations ouvrières, etc.), elle se mit à réclamer un changement de politique à l'égard du Bloc des Gauches, en vue du péril fasciste. Abstraction faite des fautes que nous avons signalées, la ligne du Parti, dans cette question, est juste dans l'ensemble. Le regroupement des forces dans la petite-bourgeoisie, la désagrégation qui commence à se manifester dans le Bloc National et le Bloc des Gauches sont des faits évidents. Dans la *Pravda* (de Moscou), Herclet développe une philosophie nébuleuse sur le démocratisme de Millerand, qui soi-disant n'est pas un fasciste mais dont la Ligue peut devenir fasciste. De telles appréciations montrent que certains camarades n'ont compris ni le fascisme ni ce qui se passe en France.

Jusqu'à présent, le fascisme, comme l'a indiqué avec justesse Treint, a joué sur les sentiments républitains, démocratiques et pacifistes de la petite-bourgeoisie. Le caractère de la lutte contre le prolétariat, les formes de conquête des masses déçues par la politique du Bloc des Gauches, la création de détachements de combat, tout cela c'est du fascisme typique, qui ne peut encore se donner libre cours, car il n'a que des cadres sans contenu.

Telles étaient également les formes de l'organisation fasciste en Allemagne, au début du développement du fascisme dans ce pays. Les perspectives et la forme du développement du fascisme en France sont encore impossibles à prévoir, car elles dépendent d'une foule de facteurs économiques et politiques. Mais il est déjà une chose claire : dans la crise commençante, la bourgeoisie industrielle qui réclame un gouvernement d'offensive résolue contre le prolétariat (Briand, Loucheur ou Caillaux) utilisera le fascisme comme force fondamentale et les chefs réformistes compromis comme force accessoire dans sa lutte contre le prolétariat.

Le moyen véritable de combattre le fascisme consiste à détacher les masses du Bloc des Gauches, qui les pousse inévitablement dans les ligues fascistes. C'est là notre tâche fondamentale dans la lutte contre le fascisme. Une autre tâche consiste à aider le prolétariat à former des groupes organisés pour sa défense et à les dresser contre les organisations de combat fascistes. Mais il ne faut pas oublier que la bourgeoisie industrielle, aussi bien que les réformistes, n'ont aucun intérêt à lutter contre le fascisme, dont ils sont, au contraire, les instigateurs, les auxiliaires et les alliés.

La ligne du Parti, dans la question fasciste, a été essentiellement juste, mais il y a eu parfois des fautes considérables. Ainsi, notre presse s'est élevée vigoureusement contre le fascisme, mais sans exploiter le dixième des matériaux, faits et arguments, qui auraient pu être convaincants pour les masses ; or, il était d'autant plus nécessaire de le faire que le Parti

voyait clairement le danger, alors que la masse ne le distinguait pas encore nettement.

En outre, pour détacher les masses du Bloc des Gauches, la presse et les propagandistes se sont servis de faits qui n'étaient pas toujours suffisamment convaincants pour les masses arriérées. Il ne suffit pas d'accuser et d'injurier ; il faut nous attacher, plus que jusqu'à présent, à prouver et à convaincre. Il nous faut organiser à une plus vaste échelle la pression des masses sur le gouvernement, là où le Bloc des Gauches par ses promesses suscite des appétits qu'il lui est impossible ensuite de satisfaire. Ces campagnes nous permettront d'organiser plus rapidement et plus facilement les masses que par la seule propagande.

La campagne pour les élections municipales, épisode de la lutte entre le fascisme et le prolétariat pour l'influence sur les couches petites-bourgeoises en même temps que tentative du Bloc des Gauches de retenir les masses échappant à son influence, doit être utilisée au maximum par le Parti. Le Parti doit mobiliser tout ce qu'il a à sa disposition ; chacun de ses membres ne doit pas se borner à s'adresser oralement ou par écrit aux ouvriers, aux fonctionnaires, aux petits bourgeois appauvris ; il doit personnellement aller les trouver chez eux, leur expliquer le sens de la crise commençante, leur montrer où et avec qui ils doivent aller. « Aux larges masses, drapeau déployé » : tel doit être le mot d'ordre du Parti Communiste français dans sa prochaine étape.

EN TCHECOSLOVAQUIE

Discours prononcé par le camarade TREINT, *le 1er mars 1925, à la Conférence de l'organisation de Prague*

Camarades,

Je vous apporte, avec le salut de l'Internationale, le salut du prolétariat français et de son Parti communiste.

En France, nous avons suivi avec une attention passionnée les événements qui se sont déroulés à Prague et dans toute la Tchéco-Slovaquie du 10 au 15 février dernier.

Les démonstrations de Prague et le silence de Smeral au Parlement

La politique juste dans l'ensemble suivie par la direction de gauche que vous vous êtes donné dans votre dernier Congrès, en accord avec l'Internationale, a abouti à dresser dans les rues de vos villes la classe ouvrière, décidée à lutter pour le triomphe de ses revendications immédiates, A travers la lutte contre la cherté de la vie et contre le chômage, se prépare, selon un rythme plus ou moins rapide, la lutte révolutionnaire décisive.

Au nom du Parti français, je dois cependant faire une critique. Nous ne sommes pas ici dans une réunion de la IIe Internationale, où la courtoisie hypocrite permet de masquer les fautes. Nous sommes dans une réunion de la IIIe Internationale, où la critique doit être franche et nette, surtout lorsqu'il s'agit des intérêts essentiels du prolétariat.

Lorsque la démonstration du 15 février fut décidée, en réponse aux brutalités de la police qui, cinq jours auparavant, avait fait couler le sang ouvrier à Prague, le gouvernement fit interdire cette manifestation. En dépit des résistances sourdes de certains leaders de la fraction de droite encore influents à Prague, le Comité Central du Parti décida justement de passer outre à l'interdiction gouvernementale.

Mais nous avons cherché en vain, dans les journaux et dans les télégrammes, la protestation préalable de votre fraction parlementaire contre cette interdiction.

Depuis de longues années, nous avons l'habitude, dans les partis frères, de considérer le camarade Smeral comme votre leader parlementaire.

En cette occasion, nous n'avons pas entendu la voix de Smeral au Parlement. Le camarade Smeral parle toujours contre la discipline mécanique et en faveur de l'initiative la plus large laissée aux membres du Parti. Eh bien, nous devons dire que le camarade Smeral a, en cette circonstance, manqué d'initiative !

Les ouvriers qui répondent à l'appel du Parti communiste et s'exposent par dizaine de milliers dans les démonstrations aux violences policières et gouvernementales, ne peuvent certainement pas admettre le silence, à ce moment, des élus du Parti communiste au Parlement.

Les démonstrations de Prague et des autres villes témoignent du réveil de la classe ouvrière. Elles montrent clairement que Prague peut devenir le centre révolutionnaire de la Tchéco-Slovaquie tout entière. En mettant face à face les ouvriers et le pouvoir gouvernemental, elles ruinent définitivement les espoirs de certains leaders droitiers du Parti, qui jusqu'alors n'avaient pas absolument renoncé à l'idée de faire dégénérer le front unique en une coalition gouvernementale avec les social-démocrates et les socialistes nationalistes.

Le cas Bubenik

Au moment où les masses ouvrières, guidées par le Parti communiste, commençaient la lutte implacable contre la bourgeoisie, au moment où il était nécessaire de serrer les rangs dans le Parti et d'observer la plus stricte discipline de combat, un homme s'est levé dans vos rangs, non seulement pour mener une lutte fractionnelle inopportune, mais encore pour préparer activement la scission du Parti. Il est indiscutablement démontré aujourd'hui que Bubenik a tenu des réunions fractionnelles dans lesquelles il étudiait les moyens de déchirer le Parti.

Nous avons eu récemment, en France, un cas analogue. Après le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon, où plus de 200.000 ouvriers avaient répondu à l'appel de notre Parti français et avaient fait trembler les capitalistes en acclamant Lénine et en flétrissant le Bloc des Gauches soutenu par les socialistes, au moment où nous étions engagés dans une lutte sévère contre la bourgeoisie apeurée et déjà féroce, la miniscule fraction de Monatte et de Rosmer se livra à une attaque fractionnelle en règle contre le Parti, sans aller cependant, comme Bubenik, jusqu'à préparer ouvertement la scission.

La réaction du Parti fut immédiate et unanime. Tous nos rayons parisiens et nos organisations provinciales réclamèrent l'exclusion immédiate des coupables et en moins d'une semaine une Conférence nationale extraordinaire jeta hors du Parti la droite indisciplinée et désorganisatrice.

Le fait qu'il y a eu dans certaines organisations du Parti des résistances contre l'exclusion de Bubenik montre que la situation est très grave dans le Parti communiste tchéco-slovaque. La situation est grave dans un Parti lorsqu'une quantité importante de ses membres perd toute notion de légitime défense contre les ennemis de l'intérieur.

Nous avons été très inquiétés par la motion que Smeral vous a fait voter et qui tentait de substituer à la lutte contre le scissionniste Bubenik la lutte contre la direction du Parti.

Nous saluons l'exclusion de Bubenik, prononcée par votre Comité central et nous demandons à votre Conférence de la ratifier à l'unanimité.

L'exploitation politique des scandales par la droite

La droite a tenté de discréditer la majorité de gauche du Parti par une campagne de scandale. C'est une méthode que nous connaissons bien en France, où elle a été largement pratiquée par Frossard.

Nous sommes absolument contre cette exploitation de la morale, qui cherche à faire disparaître une ligne politique juste sous un amas de scandales plus ou moins inventés.

Hier, à la séance de la Centrale, le camarade Zapototki réclamait tout d'abord l'exclusion de Seidler, pour indélicatesse, et, à la fin, il ne réclamait plus que l'éloignement de Seidler des postes responsables. Si Seidler est vraiment coupable, comme l'affirme Zapototki, nous ne nous expliquons pas pourquoi il ne continuait pas à réclamer l'exclusion. Nous craignons que Zopototki ne se laisse entraîner par la passion fractionnelle. Et s'il en est ainsi pour lui, que nous connaissons si réfléchi, ne voyez-vous pas le danger de telles méthodes ?

Nous n'admettons pas que Tausik, au lieu de saisir les organes réguliers du Parti, qui auraient sans tapage enquêté et pris les mesures nécessaires s'il y avait lieu, soit venu jeter ses accusations dans une réunion quasi-publique et ait ainsi donné prise aux ennemis du Parti, aux social-démocrates et à la bourgeoisie, qui ont largement exploité ces incidents.

Dans notre Parti français, même si les accusations de Tausik avaient été justifiées, Tausik aurait été l'objet de graves sanctions pour avoir agi en dehors des organes qualifiés du Parti et causé un grave dommage au Parti tout entier.

Nous n'admettons pas non plus que sous les scandales disparaissent les questions essentielles primordiales pour le Parti et le prolétariat. Une question domine à l'heure actuelle toutes les autres : Comment utiliser les démonstrations de Prague et des autres grandes villes dans l'intérêt de la préparation révolutionnaire en Tchéco-Slovaquie.

Par la faute de la campagne de scandales soulevée par la droite, cette question n'a pu être examinée par votre Comité central.

S'il y a des espions ou des voleurs dans le Parti, qu'on les expulse et devant les faits clairement établis personne ne défendra les coupables ; mais, de grâce, ne permettez pas à la droite de se servir de tels faits pour saboter le travail essentiel du Parti en faveur du prolétariat et de la Révolution.

La lutte contre l'Internationale

La vérité, c'est qu'à travers toutes ses manœuvres, la droite lutte contre l'Internationale.

J'entends des rumeurs. J'affirme et je prouve.

La droite se déclare toujours en parole d'accord avec l'Internationale. Elle sait bien qu'elle ne peut pas attaquer ouvertement l'Internationale sans se suicider politiquement, car les ouvriers sont avec l'Internationale d'instinct. Et leur instinct est bon.

Mais on s'y prend obliquement.

On attaque l'Internationale à travers les hommes qui, politiquement, sont le plus en accord avec elle.

La droite a prétendu qu'à votre dernier Congrès national, la délégation de l'Internationale dont je faisais partie a violé la conscience des délégués et imposé au Parti une Centrale dont il ne voulait pas.

C'est un langage analogue que Frossard faisait tenir par Ker il y a plus de deux ans, lors de notre Congrès de Paris, où nous fûmes à deux doigts de la scission.

Rétablissons les faits.

Nous avons dit à la fraction Smeral : « Vous vous déclarez toujours d'accord avec l'Internationale, mais vous n'en exécutez pas les décisions. Nous voulons avoir la garantie que les décisions de nos Congrès internationaux seront appliquées. Nous voulons une majorité de gauche dans la Centrale. Si vous n'êtes pas d'accord avec nous, nous porterons la discussion dans les masses du Parti elles-mêmes. Et nous sommes sûrs qu'après un large débat, les ouvriers du Parti seront avec l'Internationale et non pas avec vous. »

Camarades, lorsqu'il s'agit des intérêts vitaux du Prolétariat, du Parti et de la Révolution, jamais l'Internationale ne renoncera au droit de poser directement les problèmes aux ouvriers et à tous les membres du Parti.

En particulier, au nom du Parti français, je vous déclare : Si Smeral continue la lutte contre l'Internationale, malgré les tâches immenses que nous avons à accomplir en France, nous n'hésiterons pas à déléguer une dizaine de nos meilleurs communistes travaillant effectivement à l'usine pour faire entendre la voix du Parti français unanime, la voix de l'Internationale, non seulement dans vos Conférences et Congrès, mais aussi jusqu'au sein de vos usines.

Et il n'y a pas d'exemple que l'Internationale, après avoir été entendue, n'ait pas réussi à convaincre l'unanimité des partis communistes et à les détacher des chefs de droite qui s'entêtaient dans leur opportunisme.

Smeral est à une bifurcation. Ou il suivra le chemin de Frossard, qui mène à la bourgeoisie. Ou il suivra le chemin de Cachin, qui, fidèle à la Révolution, s'est pleinement rallié à l'Internationale communiste et travaille en plein accord avec nous sur la ligne du 5e Congrès, sur la ligne du bolchevisme léniniste.

Le sort de Smeral dépend de Smeral lui-même et non pas de l'Internationale, qui sera enchantée si Smeral, sans hésitations ni réserves, s'engage dans la bonne voie.

Contre les préparatifs de scission de la droite

Hier, votre Comité Central, dans sa majorité, s'est prononcé contre la Conférence brusquée du Parti, que Smeral et ses amis proposaient de tenir avant l'Exécutif élargi. Votre Comité Central a décidé un Congrès extraordinaire du Parti, après l'Exécutif élargi, de façon à instituer un large débat où pourra être aussi entendue de tous les ouvriers la voix de l'Internationale et des partis frères.

Smeral a déclaré, d'accord avec ses amis : « Nous ne partirons pas à Moscou, nous n'irons pas à l'Exécutif élargi, si nous n'obtenons pas notre Conférence extraordinaire préalable. »

Camarades, au nom de l'Internationale, nous invitons spécialement les organisations de Prague, de Gladno et de Brunn à envoyer immédiatement à Moscou des ouvriers travaillant à l'usine, pour exposer leur point de vue et pour s'entendre avec l'Internationale.

Smeral et ses amis refusent d'aller à Moscou. Ainsi fit Frossard avant de quitter volontairement le Parti, au moment où celui-ci s'engageait dans la lutte contre l'occupation de la Ruhr.

Depuis quand les membres d'un Parti peuvent-ils se rebeller contre les décisions régulières de la Centrale, appuyée par l'Internationale ?

Smeral et ses amis seront fatalement entraînés à chercher dans leur rébellion des appuis au sein des organisations locales et régionales du Parti. Ils nous l'ont eux-mêmes déclaré hier.

Ainsi, ils se constituent déjà en une deuxième Centrale, qui institue

sa discipline propre et l'oppose à celle du Parti et de la Centrale régulière.

Nous ne savons pas si Smeral veut la scission. Ses intentions ne nous intéressent pas. Seuls les actes comptent. Et ils ont leur logique. Nous déclarons ouvertement que déjà les actes de Smeral et de ses amis sont des actes de scission.

Les ouvriers du Parti ne veulent pas la scission. Ils ne sont pas intéressés dans la querelle que la droite cherche à l'Internationale à travers la majorité de gauche du Comité central du Parti.

Nous demandons à la présente Conférence de décider unanimement que les leaders de droite doivent partir immédiatement à Moscou pour participer aux travaux de l'Exécutif élargi et pour résoudre avec l'Internationale, avec les partis frères, les questions qui intéressent le Parti tchéco-slovaque.

Camarades, il y a plus de deux ans, nous avons connu en France une situation aussi grave, plus grave peut-être que celle où vous vous trouvez aujourd'hui. Nous avons presque désespéré. Nous nous demandions avec angoisse si notre Parti ne sortirait pas brisé de la crise.

Nous avons surmonté toutes les difficultés. Après le départ de Frossard, le Parti, de plus en plus fort, a chassé Souvarine, Monatte, Rosmer, qui représentaient la renaissance de l'opportunisme sous de nouvelles formes.

Aujourd'hui, notre Parti, unanime, groupé autour de sa direction, devient une force de plus en plus importante, qui dresse le prolétariat, les paysans et les peuples coloniaux opprimés contre l'impérialisme français. Notre Parti se développe, il progresse sous le drapeau du léninisme.

Les ouvriers communistes de Tchéco-Slovaquie sauront aussi sauver leur Parti. Nous remettons le sort du Parti tchéco-slovaque entre leurs mains.

Pas de scission !

Tous avec l'Internationale !

Laissez-moi vous dire, dans un dernier appel, qu'il n'existe pas de parti capable de guider le prolétariat vers la Révolution en dehors de l'Internationale Communiste.

Vive l'Unité du Parti tchéco-slovaque !

Vive l'Internationale !

Vive la Révolution mondiale !

La situation économique mondiale à la fin de 1924

Par **Eugène Varga**

Les Etats-Unis

La production

L'amélioration de la conjoncture, qui se fit sentir dans le mois de juillet dure jusqu'au mois de décembre. Après les élections présidentielles, l'amélioration s'accentue et se manifeste, à la Bourse, par une forte hausse des valeurs. Le niveau de la production reste néanmoins au-dessous de celui de l'an passé. Le *Federal Reserve Board* donne les chiffres suivants :

	Octobre 1923	Octobre 1924
Indice de la production.....	101	91
Indice de l'embauchage.	118	109

La production industrielle a baissé de 8 %, le nombre des ouvriers embauchés de 10 % en égard à l'an passé.

Aux dernières nouvelles (information privée), la situation inspire des inquiétudes. Les chiffres ci-dessous caractérisent l'amélioration de la conjoncture dans les mois d'automne, pour les industries les plus importantes :

	Production						
	Charbon	Anthracite	Huile	Fer	Acier	Automobiles par 1000	Coton en 1000 balles
	en millions de tonnes						
Juillet 1924.....	32,3	7,8	61,1	1785	1869	—	347
Août 1924	34,8	7,1	61,7	1891	2542	—	357
Septembre 1924..	41,0	7,6	59,6	2053	2815	288	435
Octobre 1924	46,8	7,7	59,8	2447	3111	288	533
Novembre 1924...	40,7	6,8	—	2510	3107	—	492
Décembre 1924 ..	—	—	—	2960	—	—	532

On estime la production métallurgique à la mi-décembre à 83 % ; les commandes dépassent la production.

L'état des commandes passées au trust de l'Acier était à la fin des mois le suivant :

	1000 tonnes (1)
Juillet 1924	3187
Août 1924	3290
Septembre 1924	3479
Octobre 1924	3585
Novembre 1924	4032
Décembre 1924	4817

La concurrence de la métallurgie européenne commence à se faire sentir. Dans ces derniers temps, on a importé des rails en Amérique : une fois 10.000 tonnes, une autre fois 5.000 tonnes. Cela malgré des droits d'entrée très élevés. L'importation est due à la hausse des prix américains. Le cartel des aciéries a dans ces derniers mois augmenté ses prix, passant de 19 $ 25 à 23 $ 75 la tonne.

La demande de main-d'œuvre a grandi en automne, quoique le nombre des chômeurs soit assez élevé. Il n'en existe pas de statistique officielle. Le *Federal Reserve Board* ne fournit que des indications indirectes. Un article de *Daily Herald* (23 octobre) estime le nombre des chômeurs américains à 5 millions. Le *Daily Worker* dit en octobre qu'il y a 200.000 chômeurs de plus dans les houillères et 1.500.000 de plus dans l'industrie, par rapport à l'an passé. Le *New York Times* du 1er octobre rapporte une affirmation du directeur de l'office des Allocations Sullivan, qui estime le nombre des chômeurs, rien qu'à New-York, à 300.000.

La situation brillante en Bourse et les bonnes affaires des capitalistes n'apportent aucun secours aux chômeurs. Malgré l'amélioration, on peut évaluer le nombre des chômeurs aux Etats-Unis à 2 ou 3 millions.

Le commerce extérieur des Etats-Unis

L'évolution du commerce extérieur est surprenante : durant la crise de juillet l'exportation fut en baisse et l'importation tendit à s'accroître ; ce fut le seul mois marqué par un excédent d'importations. Puis l'exportation reprit, probablement à cause des hauts prix des produits agricoles. Précisons :

Commerce extérieur des Etats-Unis

	Importation en millions	Exportation de dollars	Surplus de l'Importat.	Surplus de l'Exportation
Juillet 1924	278,6	276,6	2,0	»
Août 1924	254,5	330,7		76,2
Septembre 1924	287,1	427,6		217,0
Octobre 1924	310,0	527,0		217,0
Novembre 1924	296,0	494,0		198,0
Décembre 1924	334,0	443,0		109,0

L'actif de la balance commerciale pour 1924 est de un milliard de dollars ; forte somme tout de même.

Les rentrées d'or ont continué, malgré les grands crédits ouverts par

(1) Les chiffres américains sont parfois inexacts, les calculs étant quelquefois établis en tonnes métriques = 1000 kg. et quelquefois en tonnes « longues » = 1016 kg.

les Etats-Unis à l'étranger. On a importé dans les dix premiers mois 274 millions de dollars. (Dans la même période de 1923 on en avait importé 223.)

En décembre, les Etats-Unis exportent de l'or en Allemagne (Emprunt Dawes). On estime l'importation totale en or pour l'année 1924 à 300 millions de dollars.

L'accumulation de l'or. — Trop d'or

La Trésorerie (le ministère des finances américaines) publie les renseignements suivants sur l'accumulation de l'or (*Berliner Boersen-Courier*, le 26 octobre 1924) :

D'après les observations de la Trésorerie sur le mouvement de l'or jusqu'au 1er octobre, l'Etat possède en or-monnayé et en barres (barres d'or et monnaies-or de provenances étrangères ne se trouvent pas dans les trésors, les banques de Reserves et les bureaux de l'Etat exceptés) 4.548 millions de dollars contre 4.135 dollars l'an passé. De ces sommes, 3.828 millions se trouvent à la trésorerie. Le reste, soit 720 millions de dollars, est placé dans les banques ou est en circulation. Les banques disposant de 292 millions, 482 millions de dollars étaient en circulation.

La Trésorerie estime la fortune mondiale en or monnayé et barres à un peu plus de 9 millions de dollars. La moitié se trouve aux Etats-Unis.

Cette énorme accumulation d'or est pour le moins superflue pour le commerce, dont les transactions se font par chèques. Les *Federal Reserve Bank* ne font pas d'affaires, car les banques privées, disposant d'argent comptant, n'usent plus de traites. F. R. B. doivent placer leurs fonds en papiers d'Etat ou renoncer à les faire fructifier. La circulation de papier-monnaie a été en 1924 de 42,8 dollars par tête contre 34,4 en 1914. Avec une hausse des prix de 50 % le fait est fâcheux. Les *Federal Reserve Bank* sont dans une situation singulière : elles doivent parer aux inconvénients de l' « inflation en or », mais personne n'a besoin de leurs secours.

La politique économique des Etats-Unis

La politique économique des Etats-Unis a peu changé durant la période étudiée. La question rurale s'est atténuée, grâce à la hausse des prix des céréales (on payait 2,22 dollars, le 21 janvier a New-York un bushel de blé). Cette augmentation des prix est plutôt l'œuvre des spéculateurs que des farmers (1).

Grâce à la victoire des républicains (c'est-à-dire des grands trusts) aux élections présidentielles, la politique économique américaine se développe sur ces anciennes bases :

Tarifs douaniers protectionnistes sur les produits de l'industrie, afin de réserver le marché intérieur aux seuls produits du pays (2).

(1) Selon les journaux, le centre de la spéculation fut à New-York et le moment décisif à la fin de mai. On prétend, que de grandes quantités de blé furent emmagasinées dans les entrepôts des ports européens — sans être vendues — pour amener une disette artificielle de céréales.

(2) Les Américains exploitent leur supériorité politique d'une manière quelquefois extravagante. Des agents des douanes américaines parcourent l'Allemagne, les Etats du nord de l'Europe, la Suisse, la Tchécoslovaquie et y examinent la comptabilité des industriels exportant leurs produits aux Etats-Unis. Ils prétendent vérifier les déclarations de valeurs faites à la douane américaine. Si un industriel se refuse à leur ouvrir ses livres, il risque de voir la douane américaine lui fermer ses portes.

Vis-à-vis des deux autres grandes puissances impérialistes, l'Angleterre et le Japon, la situation se tend malgré les déclarations amicales adressées à l'Angleterre. Dans la sourde lutte en cours, les Etats-Unis sont aidés par les colonies anglaises : le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, pays qui se défient également du Japon. La reconnaissance probable de l'Union Soviétiste ne s'expliquera que par le désir d'exploiter les possibilités économiques de l'immense pays soviétiste.

Chine

La situation économique de la Chine a empiré par suite des guerres civiles. Pourtant, cette guerre ne rappelle en rien la guerre mondiale. N'y participent que des armées relativement fort peu importantes. La guerre a pourtant empêché l'exportation du charbon chinois au Japon. Ce pays et quelques grandes villes chinoises en avaient souffert.

Le commerce avec l'étranger s'est amélioré, malgré la guerre civile. L'excédent des recettes douanières a atteint 69,5 millions de taëls, soit 6 millions d'augmentation depuis que le gouvernement central contrôle les douanes. Les recettes douanières représentent un commerce de 200 millions de livres sterling, dont 40 % s'effectuait en territoires anglais (*Times*, 3 janvier 1925).

Les industries cotonnières sont dans un état précaire. Des filatures fondées après la guerre ont fermé. L'outillage en avait été acheté à un moment où les prix mondiaux étaient élevés. Sa valeur a baissé, et comme elle n'est pas amortie, les entreprises en question ont des difficultés à soutenir la concurrence des entreprises anciennes ou récentes, travaillant avec un outillage moins coûteux.

L'évolution capitaliste de la Chine a aussi influencé l'agriculture. La main-d'œuvre afflue vers les villes. Comme le pays manque de voies de communications, le ravitaillement des centres industriels est souvent malaisé d'où une hausse des vivres dans les villes.

On importe sur le littoral des vivres provenant du Canada et des Etats-Unis, via Vancouver.

D'après un rapport émanant de l'école forestière à Nankin, la culture du coton s'est développée, passant de 15 millions d'hectares (1914) à 43 millions (1918). Cette extension continue. On cultive aussi le tabac et la production en a doublé.

Ces divers renseignements résument les difficultés d'un pays qui arrive à l'économie capitaliste. Sa situation est compliquée par sa dépendance économique vis-à-vis des puissances impérialistes. Les tentatives d'émancipation de la Chine sont suivies avec autant d'attention que de méfiance en Amérique, en Angleterre et en France. On allègue le mauvais état des finances chinoises pour intervenir et mettre la Chine en tutelle.

Japon

La situation économique du Japon a empiré. D'après les versions officielles, ce serait toujours l'effet du grand cataclysme. De fait, les difficultés du Japon ressortent aussi de la crise mondiale de superindustrialisation. Le Japon, très peuplé, a besoin d'exporter beaucoup de produits industriels, car il importe énormément de marchandises : vivres, bois, charbon, fer, acier, coton, etc.

L'industrie japonaise, techniquement peu développée, n'est pas en état

de soutenir la concurrence sur le marché mondial. Les banques refusent le crédit aux firmes japonaises d'exportation petites et moyennes.

Une revue commerciale allemande écrit à ce sujet :

« La qualité douteuse des produits de la petite et moyenne industrie japonaise a déterminé une baisse de l'exportation. Durant la guerre, quand les produits européens et américains manquaient, les pays de l'Extrême-Orient devaient se contenter des produits japonais. Les acheteurs cessent aujourd'hui de les accepter et les banques d'ouvrir de crédits aux maisons d'exportation... »

La mauvaise qualité des produits pourrait être compensée par le bon marché. Mais au Japon, les prix ont une tendance à augmenter. Indice des prix :

1923 Novembre	209
1924 Juin	199
1924 Août	200
1924 Septembre	206
1924 Octobre	213

En automne, un mieux s'est fait sentir. L'industrie de la soie a souffert le plus de la crise. L'évolution très rapide de l'industrie de la soie artificielle menace toute l'industrie de soie.

Le commerce extérieur

Les chiffres d'abord :

	En millions de yens	
	Importation	Exportation
1er trimestre 1924	271	109
2e trimestre 1924	217	157
Juillet 1924	156	137
Août 1924	142	176
Septembre	141	158

L'excédent des importations fut, dans les deux premiers trimestres de 660 millions de yens, dont 300 millions employés aux travaux de reconstruction de Yokohama et Tokyo.

D'après le *Japan Chronicle* du 16 octobre 1924, le nombre des chômeurs surpassait l'automne dernier de 50 % celui de l'an passé. Nombreux sont parmi les chômeurs les intellectuels, anciens officiers et employés d'Etat. On a congédié plus de 20.000 fonctionnaires au cours de 1924. Un article du *Japan Chronicle* (26 octobre 1924) considère le côté politique de la question et se laisse aller à cette constatation :

« Plus dangereuses que les idées importées de l'étranger sont à nos yeux les idées révolutionnaires naissant chez les intellectuels voués au chômage. »

La baisse du yen

Le mauvais état de la vie économique a amené la dépréciation du change. Après la fin de la guerre, le yen japonais valait 5 à 6 % de plus

que le dollar. Il égale ce dernier de 1919 à 1923 et commence à baisser en 1924. La bourse note pour 100 yens à New-York :

Moyenne de 1923.....	49	dollars.
Janvier 1924.....	45	—
Juin 1924.....	41	—
Janvier 1925.....	38,5	—

Le yen a perdu 23 % de sa valeur nominale.

Les journaux l'expliquent par le bilan passif du commerce et l'inflation, quoique cette dernière soit moindre que l'an passé. La circulation des banknotes a été en moyenne de 1.698 millions en 1923 et de 1.214 millions au mois de novembre 1924. Certains milieux se réjouissent de l'inflation. Un économiste disait dans le *Japan Chronicle* du 12 novembre 1924 ,

« La dépréciation du change empêchera l'importation des produits finis, mais n'influencera pas celle des matières premières. Notre industrie en sera activée. »

En somme, mauvaise situation.

Les pays agricoles d'outre-Océan

La situation économique des pays agricoles d'Outre-Océan, comme l'Australie, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande, etc., s'est sensiblement améliorée à la fin de 1924, à cause de la hausse des prix des produits agricoles (laine, céréales, vivres). Les pays d'élevage en bénéficient moins, car le prix du bétail ne suit pas celui des céréales. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont profité le plus de la hausse du prix de la laine. L'Australie a gagné 80 millions de livres sterling sur la vente des laines. L'Argentine a fait de bonnes affaires. Ces pays écoulent leurs produits, de sorte que les agriculteurs y profitent directement des prix élevés du marché mondial.

Le Canada se situe à part. La situation des farmers canadiens reste précaire, car la récolte a été mauvaise et les produits n'ont pas été vendus au bon moment. Les tarifs douaniers des Etats-Unis empêchent la vente facile des produits agricoles de l'Ouest-Canadien. Les éleveurs sont dans une situation désespérée, par suite du manque de fourrages.

L'industrie canadienne est dans une mauvaise passe. A Montréal, le chômage est grand.

On s'occupe d'élever des barrières douanières, comme aux Etats-Unis. D'autre part, le commerce canadien est lésé, même dans l'Empire britannique. On refuse, en Australie et en Nouvelle-Zélande, de favoriser les produits canadiens, s'ils n'ont été travaillés au Canada dans une mesure de 75 %. C'est un signe de plus des tendances à la désagrégation de l'Empire britannique.

Problèmes d'Asie

par **Nguyen-Ai-Quac** (Vladivostok)

La guerre intestine en Chine. — Les armements anglo-américains du Pacifique. — Quelques idées japonaises

Le puissant intérêt que présentent les événements de Chine ne fait que grandir si on les considère comme s'intégrant à cette totalité qui est la situation générale de l'Asie.

La guerre civile allumée en Chine n'est en réalité qu'un duel entre les impérialismes franco-japonais et anglo-américain.

Ou-Pei-Fou, l'homme de l'impérialisme anglo-américain, est battu. Tchong-Tso-Lin, l'homme de l'impérialisme franco-japonais est victorieux; mais ni le Japon, ni la France n'ont gagné la partie. Parce qu'il y a heureusement une troisième force qui n'est domestiquée ni par l'un ni par l'autre des groupements impérialistes. Je fais allusion au parti révolutionnaire de Sun-Yat-Sen.

A peine les généraux chinois ont-ils déposé les armes — pour combien de temps ? — que la France réclame les versements arriérés de l'indemnité dite des Boxers ; le Japon réclame la concession de stations radio-télégraphiques ; l'Amérique réclame l'application d'un plan à l'instar du plan Dawes ; l'Angleterre réclame le contrôle des chemins de fer chinois. A ces réclamations, Sun-Yat-Sen et son parti national-révolutionnaire, le *Gominden*, répondent : « Halte-là ! Nous réclamons, nous, l'abolition des traités iniques ; l'annulation des concessions humiliantes ; que la Chine en un mot soit aux Chinois et les Chinois libres de régler leurs affaires comme ils l'entendent. Après cela, nous verrons. »

C'est pourquoi Sun-Yat-Sen était dans ce pays l'homme le plus détesté et le plus redouté par les impérialistes. Mais on ne déteste pas moins Karakhane, l'ambassadeur des Soviets à Pékin.

Depuis la conférence de Washington, le Japon n'est plus allié à l'Angleterre. Celle-ci, jugeant l'activité de son ex-allié en Chine et aux Indes plutôt dangereuse, a sacrifié l'amitié nipponne pour mieux s'entendre avec l'oncle Sam dont les intérêts en Chine se concilient facilement avec ceux de la Grande-Bretagne. Ce lâchage n'était qu'un commencement : l'impérialisme japonais en verra bien d'autres ! La France lui a, en revanche, prodigué les politesses et accordé un tarif douanier de faveur pour les importations en Indochine. Mince faveur qui ne fit nul bruit dans le monde où l'on entendit par contre éclater les bombes de l'attentat de Canton.

Après le lâchage anglais, voici que l'interdiction de l'immigration japonaise est votée en Amérique. Cet affront, l'impérialisme japonais ne peut le subir sans sourciller ; des protestations et des manifestations y répondent. Délaissé par l'allié d'hier, insulté par l'ennemi de toujours, le Nippon a été pris d'un accès de colère. L'idée du panasiatisme lui est venue. Pourquoi pas une alliance russo-sino-japonaise ? L'idée nouvelle est patronnée par des universitaires, des hommes politiques — mentionnons le président de la chambre des financiers. La

presse informée d'Occident (la *Revue Belge*, par exemple), surtout la presse britannique, étudie avec inquiétude cette suggestion qu'elle affecte de ne pas prendre au sérieux.

Le commencement des travaux d'aménagement de la base navale de Singapoure qui coûtera 11 millions de livres sterlings — est-il le point final de « l'amitié » anglo-japonaise et une réponse « effective » à l'idée d'une alliance asiatique ? C'est, en tout cas, une action concertée de l'impérialisme anglo-américain.

Les Etats-Unis, avec un budget naval de 300 millions de dollars et une flotte de 840 hydravions, 18 vaisseaux de ligne, 81 sous-marins, 103 destroyers, 113 croiseurs, torpilleurs, et autres menus bâtiments, portant 4.785 officiers de marine et 86.000 hommes d'équipage vont construire 8 nouveaux croiseurs. A seule fin, paraît-il, d'atteindre le « 5-5-3 ». (Expliquons aux profanes que telle est la formule de la proportion des forces navales établie pour l'Amérique, l'Angleterre et le Japon par la conférence de « désarmement » de Washington). Et de grandes manœuvres des escadres américaines vont avoir lieu dans le Pacifique.

L'opinion japonaise constate : Conférence d'Empire — de défense de l'Empire — à Londres ; travaux de Singapoure, grandes manœuvres du Pacifique. Et se demande : contre qui ces préparatifs ? Le Japon est la seule puissance armée d'Asie, le seul concurrent des impérialismes anglais et américain dans le Pacifique. Il se sent directement visé. Une véritable effervescence en résulte chez lui. Après l'idée d'une alliance asiatique est née celle d'une fédération des races jaunes. « 1.000.000.000 de Jaunes, disent ses promoteurs, ont à se débarrasser de la domination de 60.000.000 de Blancs ». Conception irréalisable à cause de l'égoïsme nippon et des exemples qu'il donne. Tout en protestant contre la loi américaine sur l'immigration jaune, tout en se proclamant le champion des races jaunes opprimées, le Japon expulse de ses territoires plus de 6.000 ouvriers chinois et va continuer les expulsions des « travailleurs étrangers ». Quant à ce que peuvent bien penser de sa sincérité les Coréens, mieux vaut n'en point parler.

Pour les Japonais d'il y a dix ans le Mikado était divin ; porter les armes au service du divin empereur était un honneur. Le Japonais d'aujourd'hui a une tout autre mentalité. Lors d'une visite de la famille impériale aux environs de Tokio, la police arrêtait dernièrement « par précaution » 3.400 jeunes gens. Précaution significative ! Le gouvernement a voulu introduire la préparation militaire dans le programme des écoles ; professeurs et étudiants s'y sont unanimement opposés. Le chauvinisme même servi par les menaces anglo-américaines n'a plus les succès d'antan. La jeune génération japonaise va-t-elle comprendre que le salut est dans l'entente des prolétaires de tous les pays ? Il est certain qu'elle évolue vite et à gauche.

Pour terminer ces notes, un détail : le rêve d'une « fédération des races jaunes » était à peine exprimé au Japon qu'un sénateur américain, M. Britten, proposait la convocation d'une « Conférence des Blancs du Pacifique... »

Le réveil du sentiment national en Chine

par **N.** (Hong-Kong)

La Journée de l'Humiliation nationale. — La Ligue anti-impérialiste. — Le Gomindan. — Une interview de Sun-Yat-Sen

On n'a pas encore parlé en Europe, que nous sachions, de la journée du 7 septembre 1924, qui fut en Chine celle de l'*Humiliation nationale*, solennellement commémorée par tout ce qui, dans le vaste peuple, a une conscience nationale.

Le 7 septembre 1901, il y a 23 ans, les armées de huit Etats européens contraignaient la Chine — après avoir exterminé les Boxers et brûlé Pékin — à signer un traité consacrant sa défaite. La Chine s'engageait à payer une indemnité de 450 millions de francs, à démolir la citadelle de Tientsin, à héberger des troupes étrangères dans sa capitale, etc. A partir de ce jour, la Chine devenait politiquement et économiquement une sorte de colonie des puissances européennes.

Il a fallu les contre-coups si complexes de la révolution russe et de la crise mondiale d'après-guerre, pour que l'immense pays sortît de sa torpeur. Les ébranlements d'une révolution commencée en 1911, accentués par ces facteurs ont à la fin suscité un réveil du sentiment national vraiment profond. Ainsi une ligue anti-impérialiste est née, groupant rien qu'à Pékin 50 organisations politiques, économiques et éducatives. Sa première manifestation a été l'appel demandant au pays de faire du 7 Septembre un jour de deuil national.

Le programme immédiat de la L.A. porte :

1° L'union de toutes les forces nationales pour
2° L'agitation et la propagande qui doivent préparer
3° L'annulation des traités iniques,
4° La lutte contre l'impérialisme étranger,
5° La lutte contre le militarisme chinois, agent de l'impérialisme étranger.

L'appel fut entendu dans tous les coins du pays, Huang, Changhai, Tientsin, Hankéou, Woukang, Canton, la Mandchourie, presque toutes les provinces sont gagnées à l'agitation de la Ligue. Des sections s'y forment. Le mouvement est, comme il fallait s'y attendre, particulièrement fort à Canton, siège du parti nationaliste révolutionnaire, le *Gomindan*.

Le *Gomindan* exerce le pouvoir dans le Sud. Les principaux points de son programme sont :

1° Suffrage universel ;
2° Liberté absolue de presse, de réunion et d'association, etc. ;
3° Transformation du système militaire actuel en système de milices nationales ;
4° Organisation des paysans ;
5° Développement des organisations ouvrières ;
6° Egalité de l'homme et de la femme ;

7° Enseignement gratuit et obligatoire ;

8° Nationalisation des moyens de production et de communication.

Ce parti a été organisé par le Dr Sun-Yat-Sen. Il n'entretient naturellement pas de relations de bon voisinage avec les impérialistes. Il n'y a pas si longtemps M. Ramsay Mac Donald continuait à son endroit la « politique des croiseurs » suivant le mot si juste de Sun-Yat-Sen.

Sun-Yat-Sen n'a pas caché ses sympathies pour la Révolution russe ; et il n'a pas craint non plus de dire sans ambages ce qu'il pense des influences et des ingérences étrangères. D'une interview qu'il accordait à la fin de 1924 à la *Canton Gazette* britannique (8 septembre), nous extrayons les passages suivants :

« J'apprenais récemment, dit le Dr Sen, qu'un quotidien représentant les intérêts d'une certaine nation impérialiste en Chine, offrait un prix pour la meilleure solution du problème chinois qu'on lui proposerait. J'ai trouvé ce concours fort divertissant. Supposons qu'ayant été proprement cambriolé, vous soyez sur la paille. Supposons que votre cambrioleur ait la candeur d'offrir une récompense à la personne assez intelligente pour déterminer la cause de votre misère. Notre voleur sera peut-être extrêmement habile, le truc peut lui réussir à masquer son crime, mais pas indéfiniment. Tôt ou tard la vérité se fait jour. Cela s'est déjà vu en plusieurs occasions et il y a peu de jours encore lorsque les navires de guerre anglais menaçaient de bombarder Canton. On nous a longtemps bernés ; ça commence à ne plus prendre. Nous savons à qui nous devons nos calamités.

« ...Notre situation est pire que celle d'une colonie. Une colonie n'a affaire qu'à un maître contre lequel elle peut concentrer toutes ses forces. Nous avons affaire, nous, à plusieurs maîtres, poursuivant leurs fins de façons différentes, les uns avec brutalité, les autres avec hypocrisie, ceux-ci ouvertement, ceux-là sous le masque de la bienfaisance. Les uns pénètrent chez nous les canons en avant ; les autres nous invitent « fraternellement » à ouvrir nos portes. Les uns et les autres n'ont qu'un seul et même but : nous dépouiller de nos richesses et nous assujettir...

« ...Nous voulons être maîtres chez nous, libres de travailler pour notre avenir sans être constamment menacés par les puissances impérialistes. »

L'homme qui tenait ce langage fier et raisonnable a donné un grand exemple à son pays.

Le colosse bancaire français

La Banque de Paris et des Pays-Bas (1)

par **Dupleix**

(*Suite*)

Parmi les autres banques dans lesquelles la *Banque de Paris et des Pays-Bas* possède encore des intérêts, nous citerons :

Le *Crédit National*, organisme financier chargé par l'Etat de financer la reconstruction des Régions dévastées. Le *Crédit National*, qui a à sa tête des représentants des principales banques françaises, se procure les fonds nécessaires à la reconstruction, en émettant des obligations et des bons à lots ; toutes les opérations réalisées jusqu'ici par le *Crédit National*, ont assuré à ses dirigeants des bénéfices considérables. A sa tête se trouvent, outre les banquiers, les dirigeants du *Comité des Houillères de France* et du *Comité des Forges*, qui sont représentés par le président des magnats des houillères, Henry Darcy, de la *Banque de l'Union Parisienne*, et par l'éminence grise du *Comité des Forges*, Robert Pinot.

La *Banque Française de l'Afrique Equatoriale*, capital 15 millions ;

La *Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud*, capital 50 millions qui se trouve sous le contrôle de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et de la *Banca Commerciale Italiana*, de Milan ; cette dernière banque représente les intérêts du groupe Castiglioni, qui est allié au groupe Stinnes, dans certaines entreprises industrielles d'Allemagne, d'Autriche et de Hongrie ; la *Banca Commerciale Italiana* subventionna le mouvement fasciste à ses débuts, et soutint financièrement Mussolini, lors de la marche sur Rome. La *Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud* contrôle la *Banque Française du Chili*, à Santiago de Chile, et la *Banque Française et Italienne de Colombie*, à Bogota ; elle possède des intérêts dans la *Transradio Internacional*, dans la *Sugar Estates and Refining Company* (production et raffinage de sucre) ; dans la *Tecelagem de Seda Italo-Brasileira* de Sao-Paulo, Brésil (soie artificielle) ; dans la *Compagnie Italienne de Câbles télégraphiques sous-marins*, appartenant au groupe qui a profité de la cession par le gouvernement de Mussolini des téléphones de l'Etat italien à l'industrie privée ;

La *Compagnie Générale des Colonies*, capital 10 millions, qui entreprend dans les colonies toutes sortes d'opérations financières, industrielles, commerciales, et dont le président est G. Griolet, président de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, et l'administrateur délégué un des directeurs de cette banque. Dans la *Compagnie Générale des Colonies* sont représentés le *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie*, avec son président, André Lebon, censeur du *Crédit Foncier de France*, président des *Messageries Maritimes*, avec Xavier Loisy, l'homme de confiance du groupe Loucheur. Dans la *Compagnie Générale des Colonies* se trouvent encore les représentants de la *Société Marseillaise de Crédit*, où trônent les Zarifi financiers grecs d'Alexandrie, qui sont alliés, dans la *Land Bank of Egypt*, à M. le comte de Lasteyrie, ministre des Finances dans le cabinet Poincaré.

(1) Voir le numéro 14 des *Cahiers du Bolchevisme*.

La *Compagnie Algérienne*, capital 100 millions, qui est une des principales banques d'Algérie, elle possède 114 agences dans l'Afrique du Nord. Pour l'exercice 1923, la *Compagnie Algérienne* a réalisé un bénéfice net de près de 16 millions ; au chapitre « Réserves » de son dernier bilan figure la somme de 90 millions.

La Banque d'Etat du Maroc

La *Banque de Paris et des Pays-Bas* possède une bonne part du contrôle de la *Banque d'Etat du Maroc*, dont son vice-président, Stéphane Dervillé, est président.

Etudier la création et le développement de la *Banque d'Etat du Maroc* c'est suivre la politique française de conquête au Maroc.

En 1902, avec l'appui du sinistre Delcassé, alors ministre des Affaires Etrangères, la *Banque de Paris et des Pays-Bas* se mit à la tête d'un consortium de banques françaises, afin de consentir un prêt de 7.500.000 francs au sultan du Maroc. En 1904, la *Banque de Paris et des Pays-Bas* émettait au profit du sultan du Maroc un emprunt de 62.500.000 fr., somme qui devait permettre au sultan de rembourser le prêt de 7.500.000 francs consenti en 1902, une avance des banques anglaises de 7.500.000 francs et une autre des banques espagnoles s'élevant à 10 millions de pesetas. Le solde de cet emprunt restait à la disposition du sultan du Maroc et avait pour garantie les recettes des douanes dans huit ports marocains.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas* installait ainsi son influence au Maroc, et écartait du même coup les banques anglaises et espagnoles qui auraient pu constituer une concurrence sérieuse. En même temps, elle essayait d'établir au Maroc une banque d'émission, mais ce projet ne devait réussir que quelques années plus tard.

Dès ce moment, la politique d'expansion de l'impérialisme français au Maroc se fit de plus en plus active ; elle visait à servir les intérêts des financiers de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, qui est depuis devenue la principale bénéficiaire de la politique de conquête suivie par les divers gouvernants français au Maroc.

En 1906, lors de la Conférence d'Algésiras, la *Banque d'Etat du Maroc* était créée au capital de 15.400.000 francs, avec 14 administrateurs, dont trois pour la France (deux des représentants français étaient délégués officiellement par la *Banque de Paris et des Pays-Bas*) et un pour chacun des douze Etats représentés à la Conférence d'Algésiras, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Maroc, Pays-Bas, Portugal, Russie et Suède.

La guerre de 1914-18 vint augmenter l'influence française au sein de la *Banque d'Etat du Maroc*, par suite de l'éviction de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie, dont les représentants furent remplacés par des administrateurs français, ce qui y renforça encore l'influence de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

La *Banque d'Etat du Maroc* joue au Maroc le rôle de banque d'émission, mais elle échappe à tout contrôle gouvernemental, le contrôle du Gouvernement marocain étant inexistant et celui du protectorat faisant preuve, à l'égard de cette banque, d'une bienveillance intéressée.

Comme banque d'émission, la *Banque d'Etat du Maroc* escompte naturellement les effets de commerce des sociétés industrielles et commerciales du Maroc, et, entre autres, de celles se trouvant sous le contrôle de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, qui doivent être particulièrement

avantagées. La *Banque d'Etat du Maroc* ouvre également de larges crédits aux entreprises de travaux publics qui développent « l'outillage économique du Maroc », chemins de fer, ports, mines de phosphates et autres affaires que patronne, bien entendu, plus ou moins directement, la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

Les participations de la Banque de Paris et des Pays-Bas au Maroc

Les intérêts coloniaux de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* ne s'arrêtent pas au Maroc, mais ils y occupent une large place. Au cours de l'assemblée générale de ses actionnaires, tenue le 20 mars 1923, son président remarquait, dans son discours d'ouverture, que « *la Banque n'a pas négligé le champ d'activité particulièrement riche que nous offrent le Protectorat marocain et notre domaine colonial* ».

En effet, si l'on consulte la liste des différentes sociétés qui se partagent l'activité économique et financière du Maroc, on peut se rendre compte que celles où la *Banque de Paris et des Pays-Bas* possède des intérêts y sont très nombreuses, en voici quelques-unes :

La *Compagnie des Chemins de fer du Maroc*, capital 50 millions, qui fût constituée en 1920, et remplaça les quatre compagnies concessionnaires des différentes lignes de chemin de fer marocains, qui étaient : la *Compagnie Générale du Maroc*, la *Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée*, la *Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans*, la *Compagnie Marocaine*.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas* possède quatre sièges au conseil d'administration de la *Compagnie des Chemins de fer du Maroc*, dont les postes de président et de vice-président, les autres administrateurs représentent pour la plupart les grandes compagnies de chemins de fer français citées plus haut, dans lesquelles cette banque possède une part de contrôle.

La *Compagnie de Défrichement du Maroc*, capital 2 millions de francs, qui se charge de travaux de défrichement de toute nature, grâce à la main-d'œuvre marocaine abondante et mal payée, rendue docile par la présence des troupes françaises nécessaires au maintien de l'ordre et au développement de la civilisation du Maroc. Dans cette Compagnie figurent les princes André Masséna, et Charles Murat, les représentants de la *Compagnie Algérienne*, filiale de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et ses alliés du *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie*.

La *Compagnie d'Eclairage et de Force au Maroc*, capital 1.250.000 francs.

La *Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de fer de Tanger à Fez* (capital 15 millions) où la *Banque de Paris et des Pays-Bas* possède trois représentants, dont le président du conseil d'administration, où figurent également des financiers espagnols.

La *Compagnie Générale du Maroc*, capital 20 millions, qui a pour objet « toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières, toutes entreprises minières et de travaux publics et, généralement, toutes opérations favorisant le développement économique du Maroc ».

Cette Compagnie, dont le président est M. Griolet, président de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, possède des participations dans une

vingtaine de sociétés marocaines, financières, industrielles, ferroviaires, d'électricité, etc...

La *Société Anonyme des Chaux, Ciments et Matériaux de Constructions au Maroc*, capital 14 millions, qui s'occupe de l'extraction, de la fabrication et du commerce des matériaux de constructions, et a à sa tête un des directeurs de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

La *Société des Brasseries du Maroc*, capital 6 millions, qui assure la fabrication et la vente de la bière « La Cigogne », et dont la capacité de production doit être de 35.000 hectolitres.

La *Société d'Electricité de Marrakech*, capital 4 millions.

La *Société d'Electricité de Mazagan*, capital 1.500.000 francs.

La *Société d'Electricité de Safi*, capital 3 millions.

La *Société d'Energie Electrique du Maroc*, capital 10 millions, qui doit assurer l'exploitation de la concession de production, du transport et de la distribution d'énergie électrique au Maroc, obtenue par la *Compagnie des Chemins de fer du Maroc*, de concert avec la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

Dans cette société voisinent les représentants du groupe *Paris et Pays-Bas* et ceux du groupe *Giros et Loucheur*, avec M. Alexandre Giros en personne.

La *Société Générale des Abattoirs municipaux et industriels au Maroc*, capital 6.200.000 francs, qui a construit et exploité le marché des bestiaux pour le compte de la Ville de Casablanca, et pour son propre compte un abattoir industriel destiné à l'exportation des viandes. Dans le conseil d'administration de cette affaire figure J. Dal Piaz, président de la *Compagnie Générale Transatlantique*.

La *Société Générale d'Entreprises au Maroc*, capital 2 millions, qui assure au Maroc la construction de voies ferrées, l'exécution des ouvrages du port de Safi, la construction d'immeubles, des travaux d'adduction d'eau, la construction d'une usine électrique thermique à Casablanca, des forages hydrauliques pour le compte du Gouvernement chérifien. Dans cette société, se trouvent des représentants du groupe *Giros et Loucheur* (*Société Générale d'Entreprises*), ainsi que des représentants de la *Société des Grands Travaux de Marseille*, qui se trouve sous le contrôle des Zarifi (*Société Marseillaise de Crédit*), dont l'influence est grande dans la plupart des pays du bassin méditerranéen (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Grèce, Syrie).

La *Société Internationale de régie-co-intéressée des Tabacs au Maroc*, capital 10 millions, qui assure l'exploitation du monopole général de la fabrication et de la vente du tabac et du kiff (feuille ou fleur de chanvre mâle pulvérisée, qui se fume; est particulièrement nocive pour l'organisme), l'usage du kiff, — dont les effets se rapprochent de ceux du haschisch, — est interdit en Algérie ; cela n'a pas empêché les forbans qui mettent le Maroc en coupe réglée, avec l'appui des gouvernants français, d'avoir monopolisé la vente de cette drogue, tout comme leurs compères de l'Indo-Chine possèdent le monopole de la vente de l'opium aux indigènes, l'usage de ces drogues en France est soumis à une sévère réglementation ; c'est là une illustration de l'hypocrisie des apôtres de la civilisation capitaliste aux colonies.

Le président de cette Société des tabacs du Maroc est André Bénac, de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, avec lequel se trouvent le marquis de

Caviedes, de Madrid, et E. Mercier, du *Crédit Mobilier*, président de l'officieuse *Compagnie Française des Pétroles*.

La *Société des Moulins du Maghreb*, capital 12 millions, qui possède trois usines modernes à Casablanca, Meknès et Safi.

Le *Syndicat d'Etudes pour la mise en valeur des forces hydrauliques au Maroc*, qui fut constituée par la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, pour la construction de centrales permettant l'électrification du réseau marocain de chemins de fer et la production et la distribution d'énergie électrique. Ce syndicat dirige la construction de la centrale électrique thermique de Casablanca (18.000 kilowats) ; il prépare la construction de cinq nouvelles centrales électriques (Oum-er-Rebia, Rabat, Mazagan et Fedhala).

La *Compagnie du Sebou*, capital 8 millions, qui possède des entreprises agricoles dans la plaine du Sebou, où elle se livre à l'élevage.

La *Société Agricole du Maroc*, capital 3 millions, qui a pour objet l'achat, la vente et la construction d'immeubles et toutes opérations au Maroc.

La *Construction Civile*, capital 4 millions, qui assure la construction d'immeubles de tout genre, travaux publics, etc...

La *Société Générale pour le développement de Casablanca*, capital 5 millions, qui se livre à des opérations immobilières, financières, industrielles, commerciales au Maroc. Cette Société s'est livrée à une vaste opération de lotissement des terrains situés à Casablanca, entre la gare et le port, terrains dont la valeur est maintenant considérable et qui furent acquis à des prix dérisoires.

La *Société d'Habitations au Maroc*, capital 5.500.000 francs, qui a pour objet la construction, la vente et la location d'habitations a bon marché.

La *Société Immobilière au Maroc*, capital 2 millions, qui s'occupe de toutes opérations immobilières.

La *Société des Ports de Mehedya, Kenitra et Rabat Salé*, capital 5 millions, qui assure la construction et l'exploitation des ports ci-dessus nommés.

La *Société des Lièges de la Mamora*, capital 3 millions, qui possède des exploitations de chênes-liège.

La *Société Marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité*, capital 15 millions, qui fournit l'eau et l'électricité aux villes de Rabat, Salé et Casablanca et l'eau à Tanger.

La *Banque Commerciale du Maroc*, capital 10 millions.

La *Compagnie Fasi d'Electricité*.

Autres entreprises coloniales contrôlées par la Banque de Paris et des Pays-Bas

Parmi les banques coloniales nanties d'un privilège d'émission, la *Banque de Paris et des Pays-Bas* possède une bonne part d'influence.

C'est ainsi qu'en dehors de la *Banque d'Etat du Maroc*, elle possède, du fait de la participation qu'a prise à sa fondation la *Banque Impériale Ottomane*, une part des plus importantes dans la *Banque de Syrie*, capital 25 millions, dont elle se partage le contrôle avec le *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie* et la *Compagnie Générale des Colonies*.

La *Banque de Syrie* est la banque d'émission des territoires du Proche-Orient, sous mandats français, que la Société des Nations, ou plutôt

l'impérialisme français, a mis en tutelle pour le plus grand profit des financiers de Paris qui se sont partagé une partie de l'Asie Mineure avec leurs compères de Londres.

Il y a peu de temps encore, le rôle de banque d'émission était assuré à Madagascar par le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, son privilège étant venu à expiration, la nouvelle banque d'émission de Madagascar sera contrôlée dorénavant par la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, qui occupera ainsi une situation privilégiée par l'exploitation des ressources naturelles et des indigènes de cette riche colonie.

En Indochine, le rôle de banque d'émission était assuré par la *Banque de l'Indochine*, créée par le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, et dans laquelle la *Banque de Paris et des Pays-Bas* n'avait qu'une part de contrôle assez réduite.

Depuis le 21 janvier 1920, date légale de l'expiration du privilège d'émission de la *Banque de l'Indochine*, ce privilège a été renouvelé tous les ans par simple décret ; des dirigeants de la *Banque de l'Indochine*, étroitement liés à ceux du *Comptoir National d'Escompte* et de la *Banque de l'Union Parisienne*, pouvaient compter sur la sollicitude des différents gouvernements qui se succédèrent sous le règne du Bloc national.

Le Bloc des Gauches, lui, se sent particulièrement attiré par la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, dont l'influence sur les gouvernements radicaux socialistes d'avant-guerre fut grande ; et c'est elle qui assurera prochainement le privilège de banque d'émission en Indochine.

La gestion de la *Banque de l'Indochine* n'est pas exempte de critiques ; il est prouvé qu'elle s'occupe davantage de ses propres affaires que de celles qui intéressent le développement économique d l'Indochine ; c'est plutôt comme banque d'affaires que l'activité de cette banque se manifesta depuis une vingtaine d'années, et elle ne manqua pas de participer sur une grande échelle au pillage de la Chine, de concert avec les principales banques de Londres, de New-York et de Berlin, au sein du *Consortium International des Affaires chinoises.*

Ce consortium fut créé, en 1906, par la *Banque de l'Indochine* et la *Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation.*

La *Banque de l'Indochine* représentait un groupe de banques françaises comprenant : le *Crédit Lyonnais*, le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, la *Société Générale pour favoriser le Commerce et l'Industrie en France*, la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, la *Banque de l'Union Parisienne*, la *Banque Française pour le Commerce et l'Industrie*, banques qui avaient des représentants dans son Conseil d'administration.

La *Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation* représentait un certain nombre de puissantes banques de Londres plus ou moins liées aux Rothschild et aux Baring.

En 1909, après plusieurs affaires d'emprunts fructueuses, l'association à deux s'augmentait de deux autres larrons : la *Deutsche Asiatische Bank*, de Berlin, et l'*International Banking Corporation*, elle-même filiale de la *National City Bank*, de New-York, dont le contrôle appartient au groupe Rockefeller, maître de la *Standard Oil Company*, le puissant trust américain du pétrole.

En 1910, la *Banque Russo-Asiatique*, représentant officiellement le gouvernement de Pétersbourg et, en fait, la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et quelques compères, ainsi que la *Yokohama Specie Bank*, de Tokio,

entrent à leur tour dans la combinaison ; le Consortium international est définitivement constitué.

Ce consortium fit tous ses efforts pour mettre le gouvernement chinois en tutelle économique et financière ; il obtint de ce dernier l'engagement de ne passer aucun marché avec un entrepreneur ou un industriel étranger qui ne soit soumis à son contrôle, ce qui constituait, en fait, l'entente des financiers internationaux pour la conquête et l'exploitation de la Chine au point de vue économique.

A ce moment entra en scène un nouveau groupe financier qui, sous prétexte d'aider le gouvernement chinois à se libérer de l'emprise du Consortium, fonda, avec l'aide de Pékin, la *Banque Industrielle de Chine*. Cette nouvelle banque se révéla rapidement un concurrent âpre au gain et enleva de bonnes affaires aux requins du Consortium.

La *Banque Industrielle de Chine* devenait donc une puissance financière de premier ordre en Chine, et les autres financiers durent compter avec elle ; lorsqu'en 1921, pour différentes raisons d'ordre intérieur et extérieur, cette banque fut obligée de déposer son bilan, ce qui l'enleva au contrôle de ses anciens dirigeants pour la faire passer entre les mains d'un nouveau groupe.

Le renflouement de la *Banque Industrielle de Chine* s'opéra malgré l'hostilité que lui témoignait la *Banque de l'Indochine*, grâce au concours de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, qui prit la direction de la *Société de Gérance de la Banque Industrielle de Chine*. Depuis, l'influence du groupe *Paris et Pays-Bas* n'a cessé de grandir en France et en Extrême-Orient, et c'est lui qui a emporté de haute lutte la succession de la *Banque de l'Indochine* comme banque d'émission, et une partie de son influence en Chine comme banque d'affaires.

La *Banque de l'Indochine* ne semble pas avoir réagi beaucoup contre l'influence du groupe *Paris-Pays-Bas ;* il est possible qu'un accord soit intervenu entre les deux bandes de forbans, dont les indigènes de l'Indochine et peut-être les Chinois feront les frais, à moins que ces derniers, enfin las du joug des financiers internationaux soutenus par les grandes puissances alliées, ne les obligent un peu rudement à laisser la Chine aux Chinois.

Si les banques d'émission coloniales exercent une attraction toute particulière sur les dirigeants de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, cette dernière possède cependant encore quelques participations dans les affaires coloniales suivantes :

La *Société l'Alfa*, fondée avec des groupes papetiers français, qui se propose de fabriquer en France de la pâte à papier avec les alfas recueillis en Algérie ;

La *Société des Scieries Africaines* (cap. 13 millions), qui exploite les forêts de l'Afrique Equatoriale et où l'on rencontre le groupe Loucheur, ainsi que l'ex-ministre de la Guerre Messimy ;

La *Compagnie de Culture Cotonnière du Niger* (cap. 3.400.000 fr.), qui a pour but de développer la culture du coton dans la vallée du Niger ;

La *Société d'Exploitation des Chemins de fer de Cilicie, Nord-Syrie*, la *Compagnie des Quais et Entrepôts de Beyrouth*, la *Construction Africaine* (cap. 1 million), qui a été fondée par la *Banque Française de l'Afrique Equatoriale* (cap. 15 millions), où la *Banque de Paris et des Pays-Bas* possède des intérêts.

Avec la *Compagnie Générale des Colonies*, la *Banque de Paris et des*

Pays-Bas a créé la *Société d'Etudes des Ports indochinois*, qui prépare le projet d'exploitation du port de Saïgon et de celui de Cholon, l'importante et riche ville chinoise proche de Saïgon, dont l'activité commerciale est considérable ; la *Société d'Etudes pour l'irrigation de la Vallée du Niger*, qui établit les projets d'irrigation de la vallée du Niger, afin d'y développer la culture du coton.

La *Société des Mines de Zinc de Guergour* (Algérie), capital 6 millions ;

La *Société des Mines de Fedj-El-Adoum* (cap. 1.800.000 fr.).

La *Société des Phosphates Tunisiens* (cap. 45 millions) est contrôlée par la *Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud*, qui représente les intérêts de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et ceux de la *Banca Commerciale Italiana* de Milan. Elle possède d'importants gisements de phosphates dans le Nord et le Sud de la Tunisie. Afin d'entreprendre la fabrication synthétique de l'azote, elle a acquis le contrôle de la *Société des Forces Electriques de Gavarnie* (cap. 25 millions) ; elle a acheté également à la *Société Norvégienne de l'Azote*, où le groupe *Paris et Pays-Bas* domine, les terrains, le matériel et les travaux déjà exécutés en vue de l'équipement de deux chutes d'eau dans les Hautes-Pyrénées, à Sèdre-Luz et à Heas-Sèdre, qui pourront donner respectivement une force de 45.000 et de 25.000 chevaux.

La *Société des Phosphates Tunisiens* est alliée avec la *Société Montecatini*, grosse affaire italienne de produits chimiques et électro-chimiques, contrôlée par la *Banca Commerciale Italiana* de Milan, et dont un des administrateurs n'est autre que Son Excellence Etienne Clémentel, ministre des Finances du Bloc des Gauches dans le ministère Herriot.

A propos de cette dualité de fonctions de notre argentier national, il est bon de relever les paroles du président de la *Société des Phosphates Tunisiens*, donnant des explications aux actionnaires sur l'augmentation de capital de la Société, présentée alors devant l'assemblée générale :

M. le Président : « Il est assez difficile de répondre de façon précise sur la date et le taux d'émission des actions nouvelles de la *Société des Phosphates Tunisiens*. Nous sommes société étrangère. Nous devons donc attendre l'autorisation du ministre des Finances nous permettant d'entreprendre officiellement l'augmentation de ce capital. *Je dois vous dire que cette autorisation ne fait aucun doute...* »

On comprend d'autant mieux l'assurance dont fait preuve le président de la Société, quant à l'autorisation du ministre des Finances, que ce dernier, le sieur Clémentel, est lui-même intéressé dans l'affaire, par suite de la situation qu'il occupe dans la *Montecatini*.

C'est là une preuve de plus de la situation prépondérante qu'occupent les financiers dans notre démocratie bourgeoise, quels que soient les gouvernants — Bloc national ou Bloc des Gauches — qui détiennent le pouvoir.

La lutte pour le contrôle de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits

La *Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens* (cap. 85.937.500 fr. belges), dont on connaît les voitures et les trains de luxe qui parcourent les voies ferrées d'Europe, est une entreprise très importante, dont le passage sous le contrôle du groupe *Banque de Paris et Pays-Bas* et de ses alliés fit l'objet d'une lutte très chaude avec le groupe qui, auparavant, y régnait en maître.

La *Compagnie Internationale des Wagons-Lits* possède non seulement des wagons-lits, des wagons-restaurants et salons sur toutes les grandes lignes de chemins de fer européennes, mais elle possède aussi des trains internationaux composés exclusivement de voitures lui appartenant, aussi bien pour le transport des voyageurs que pour celui de leurs bagages.

Le nombre de voitures de chemin de fer appartenant à la *Compagnie des Wagons-Lits* était, en décembre 1924, au nombre de 1.780 et se décomposaient en 924 wagons-lits, 26 wagons-salons, 649 wagons-restaurants et 181 fourgons à bagages. Un emprunt de 1 million de livres sterling fut émis à Londres au début de décembre 1924, afin de permettre à la Compagnie d'augmenter son matériel roulant de 50 wagons de grand luxe Pullmann.

La *Compagnie des Wagons-Lits* se trouvait, jusqu'en septembre 1923, sous le contrôle d'un groupe financier où dominait l'influence de la *Banque de l'Union Parisienne* de Paris (Schneider, de Wendel) et de son alliée la *Société Générale de Belgique*, de Bruxelles.

A cette époque, une assemblée générale des actionnaires fut convoquée, afin de liquider un conflit d'ordre financier qui mettait aux prises les administrateurs de la Compagnie. Au cours de cette assemblée générale, une violente attaque fut menée contre le groupe dirigeant, qui fut mis en minorité par 116.805 actions sur 120.000 actions représentées à l'assemblée. En même temps, le nouveau Conseil d'administration présenté par le groupe adverse était élu et prenait en mains la direction de la Compagnie des Wagons-Lits.

Parmi les membres du nouveau Conseil d'administration de la Compagnie, on remarquait : trois administrateurs de la *Banca Commerciale Italiana* de Milan, alliée dans différentes entreprises à la *Banque de Paris et des Pays-Bas* ; le général Gassouin, ex-directeur des chemins de fer au ministère de la Guerre, directeur général de la *Standard Franco-Américaine*, fondée par la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, de concert avec la *Standard Oil Company*, le puissant trust américain du pétrole ; M. Henri Letellier, propriétaire du *Journal*, qui depuis a été vendu à un consortium patronné par la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, etc., etc.

Le groupe évincé du fromage des *Wagons-Lits* mena grand tapage dans la presse et en particulier dans la *Journée Industrielle* et dans l'*Opinion*, qui défendirent les intérêts des dirigeants du *Comité des Forges de France* ; mais il ne fut pas possible de déloger les assaillants, qui, par une manœuvre financière habilement menée, avaient réussi à faire passer la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits*, des griffes des magnats de la *Banque de l'Union Parisienne* et autres, dans celles des magnats de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

Les autres affaires contrôlées par la Banque de Paris et des Pays-Bas

En dehors des entreprises que nous avons déjà citées, comme se trouvant sous son contrôle, la *Banque de Paris et des Pays-Bas* possède d'importantes participations dans quelques autres, dont nous donnons la liste ci-dessous.

Parmi les grandes Compagnies de chemins de fer, elle détient la présidence de la *Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée*, de la *Compagnie du Chemin de fer de Grande-Ceinture*, de la

Compagnie des Chemins de fer du Nord ; des sièges d'administrateurs dans la *Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans*, dans la *Compagnie du Chemin de fer de Ceinture*, dans la *Société Générale des Chemins de fer Economiques* (cap. 25 millions), dans la *Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé* (Répub. Argentine), capital 100 millions, dans la *Compagnie Générale des Chemins de fer de la Province de Buenos-Ayres* (Rép. Argentine), dans la *Compagnie des Chemins de fer de Madrid à Saragosse et à Alicante* (Espagne), dans la *Compagnie du Chemin de fer Franco-Ethiopien de Djibouti à Addis-Abeba* (Abyssinie), capital 17.300.000 francs.

Dans le domaine des Transports, nous citerons encore la *Compagnie des Chargeurs Réunis*, la *Compagnie Universelle du Canal de Suez* (capital 100 millions), où elle possède un poste de vice-président.

Dans les Affaires industrielles, la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, si elle ne possède pas autant de participations que la *Banque de l'Union Parisienne*, occupe cependant une assez forte situation.

Elle possède le contrôle des *Aciéries du Nord et de l'Est* (cap. 110 millions), qui possède des usines métallurgiques dans la région de Valenciennes et des mines de fer en Meurthe-et-Moselle.

En 1920, les *Aciéries du Nord et de l'Est* ont absorbé la *Société de l'Espérance*, qui possède à Louvroil une usine métallurgique comportant cinq hauts fourneaux, une aciérie et des laminoirs.

Elles ont racheté toutes les actions de la *Société Métallurgique de Pont-à-Vendin*, et en 1921 se sont étroitement liées avec la *Société des Usines de la Basse-Loire*, qu'elles ont absorbée ; par cette liaison, fut acquis le contrôle des *Forges et Aciéries du Nord et de Lorraine*, dont les *Usines de Basse-Loire* détenaient le contrôle.

Les *Aciéries du Nord et de l'Est* possèdent encore d'importantes participations dans le *Charbonnage de Limbourg-Meuse* (Belgique), le *Charbonnage de Beeringen* (Belgique), le *Charbonnage de Gouy-Servins* (Pas-de-Calais), le *Charbonnage du Levant-de-Mons* (Belgique).

La *Banque de Paris et des Pays-Bas* détient la présidence de la *Compagnie des Mines de Marles* (cap. 176 millions), dont la production, en 1923, s'est élevée à 2.274.188 tonnes de houille, et qui occupe 13.997 ouvriers ; son président Griolet est membre du *Comité Central des Houillères de France*.

Comme autres entreprises industrielles de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, on peut citer encore : les *Ateliers et Chantiers de la Loire*, qui ont reçu dernièrement commande de deux sous-marins pour la Lettonie, la *Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité* (cap. 100 millions), qui distribue le courant, la force, la lumière à toute l'énorme agglomération parisienne ; la *Compagnie Parisienne de l'Air comprimé* (cap. 20 millions) ; la *Compagnie Générale des Eaux* (cap. 40 millions), qui possède le monopole fructueux de la distribution des eaux à Paris et, par ses filiales, le monopole dans un grand nombre de villes de France ; la *Compagnie Générale d'Electricité*, qui produit la force électrique que répartit la *Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité* ; la *Compagnie Française Thomson-Houston*, où figurent les représentants des groupes Morgan et Loucheur ; la *Société Norvégienne de l'Azote des Forces Hydro-Electriques* (cap. 80.055.000 fr.), qui possède six usines hydro-électriques en Norvège représentant une puissance de plus de 500.000 chevaux, deux usines hydro-électriques dans les Hautes-Pyrénées, une usine chimique en Norvège et une autre dans les Hautes-Pyrénées ; la *Standard Franco-Américaine*, créée par la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, de concert avec la *Standard Oil Company* ; la *Compagnie des Caoutchoucs de Padang* ; la *Compagnie Tunisienne des Phosphates de Djebel-Mdilla* ; la *Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa* (Tunisie) ; la présidence de la *Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger* (cap. 32.500.000 fr) ; la *Société d'Eclairage, Chauffage, Force motrice* (cap. 62.000.000 fr.) ; la vice-présidence de la *Société des Sels Gemmes et Houillères de la Russie Méridionale* (cap. 24 millions) ; la *Compagnie Nationale des Matières Colorantes et Etablissements Kuhlmann*, un des plus puissants trusts des produits chimiques en France ; les *Chantiers Navals Français*, qui viennent de terminer deux torpilleurs pour le compte de l'Etat français, et qui participèrent à la fourniture des cargos de la flotte charbonnière d'Etat, opération qui, si elle fut fructueuse pour les *Chantiers Navals Français*, fut désastreuse pour les finances publiques ; la *Société d'Exploitation des Mines de Brusque* (Aveyron).

Dans les riches Compagnies d'assurances, la *Banque de Paris et des Pays-Bas* occupe une situation de premier plan : dans l'*Union-Incendie* (cap. 20 millions), l'*Union-Vol et Accidents* (cap. 10 millions), la *France-Incendie* (cap. 10 millions), la *France-Vie* (cap. 6 millions), la *Prévoyance-Incendie* (cap. 6 millions), la *Prévoyance-Vie* (cap. 12 millions).

C'est comme un des principaux représentants des grandes Compagnies d'assurances que M. Stéphane Dervillé, vice-président de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, fut appelé à témoigner devant la Commission d'Enquête parlementaire sur les fonds électoraux. A la question : « Pourquoi des Compagnies d'assurances se sont-elles associées à l'*Union des Intérêts Economiques* de M. Billiet », il fit la réponse suivante :

« Cent vingt-huit Compagnies d'assurances, formant onze syndicats, se sont rattachées à un groupement que l'on appelle l'*Union Syndicale des Assurances françaises*. Ce groupement est composé de trois délégués de chacun des onze syndicats, *il est chargé de la publicité et de la propagande en vue de la défense de la liberté de notre industrie...* Les sommes que demande cette Union sont réparties entre les diverses Compagnies d'assurances au prorata du montant des primes. Ce sont les directeurs de l'Union qui versent les sommes demandées entre les mains de l'*Union Syndicale des Assurances. Celle-ci centralise les fonds pour la publicité et la propagande.* »

On voit de quelle façon les grands groupements patronaux s'organisent et réunissent des fonds pour résister à la poussée révolutionnaire, en subventionnant les unions réactionnaires, ligues civiques et autres organisations fascistes.

Nous avons essayé, au cours de cette longue énumération, souvent fatigante pour le lecteur, de faire connaître les entreprises contrôlées par le puissant groupe de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*. Mais nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le sujet.

Il nous reste à compléter ce travail, accompli avec les moyens réduits

d'investigation que nous possédons, par une esquisse de l'influence de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* en Roumanie, grâce à son alliée la *Banque Marmarosch Blank and C°* de Bucarest.

(*A suivre.*)

Erratum : Dans notre premier article nous avons confondu le vicomte Churchill, de la *British Overseas Bank*, avec M. Winston Churchill, chancelier de l'Echiquier dans le Cabinet conservateur Baldwin. C'est là une erreur qu'il nous fut possible de réparer grâce à l'obligeance de notre camarade David, correspondant de l'*Humanité* à Londres.

FERDINAND LASSALLE

par **Marcel Ollivier**

Le 11 avril 1925, la classe ouvrière fêtera le centenaire de la naissance de Ferdinand Lassalle. La guerre et les événements de ces dernières années ont rejeté dans la pénombre la figure de Lassalle et le souvenir de son action. Il est peu d'hommes, cependant, qui aient exercé sur leur époque une influence pareille à celle que Lassalle exerça sur la sienne. Les opinions concernant le caractère de cette action et de cette influence peuvent différer. Il n'en est pas moins vrai que Lassalle fut, pendant un demi-siècle, le véritable inspirateur du mouvement ouvrier. C'est lui qui éveilla la classe ouvrière allemande à l'action politique, ou du moins qui donna à cette action politique son programme et ses méthodes. Malgré toutes les apparences contraires, c'est l'esprit de Lassalle, beaucoup plus que celui de Marx, qui inspira l'action de la IIe Internationale.

C'est pourquoi il nous paraît nécessaire, à l'occasion du centenaire de la naissance de Ferdinand Lassalle, de rappeler ce que fut sa vie, son action, l'influence qu'il exerça sur le mouvement ouvrier de son temps.

La jeunesse de Lassalle

Ferdinand Lassalle naquit en 1825 à Breslau, d'une famille de gros bourgeois juifs. Son père était négociant en soieries. Le jeune Ferdinand étudia la philosophie et le droit. Dès cette époque, il rêve de se consacrer à l'action politique. Il souffre du mépris qui s'attache à sa qualité de juif et de la tyrannie que fait peser sur son pays l'absolutisme prussien.

En 1846, Lassalle fit un voyage à Paris. Il y étudia le socialisme, alors en pleine vogue, se lia avec la plupart des socialistes français de l'époque, ainsi qu'avec les Allemands réfugiés à Paris, particulièrement avec Heine.

C'est certainement là, au cours de son séjour à Paris, au contact des émigrés allemands et des socialistes français, dans l'atmosphère ardente qui régnait à Paris pendant les années qui précédèrent la Révolution de 1848, que Lassalle se confirma dans ses convictions politiques.

La Révolution de 1848

Avec la Révolution de 1848 commence la carrière politique de Lassalle. Tandis que Marx et Engels publiaient à Cologne la *Nouvelle Gazette du Rhin*, qui devint en quelque sorte le centre du mouvement révolutionnaire rhénan, Lassalle adhéra au club libéral de Dusseldorf et s'engagea dans la garde nationale de la ville. Par des proclamations enflammées, il exhortait à la résistance la population des villes et des villages environnants. Après l'occupation de Berlin par les troupes du général Wrangel et la dissolution de l'Assemblée nationale, Lassalle prépara fiévreusement l'insurrection. Il fut arrêté le 6 novembre 1848, en même temps que l'ouvrier Wyers et le commandant de la garde nationale de Dusseldorf, Cantador.

C'est pour préparer sa défense devant le jury qu'il rédigea le célèbre *Discours d'assises*, qui ne fut d'ailleurs pas prononcé, les juges ayant

jugé plus opportun, pour éviter toute manifestation de sympathie en faveur de l'accusé, d'éloigner le public des séances. Ce *Discours*, toutefois, fut publié et répandu dans le public. Nous en donnerons ici quelques extraits, pour montrer le ton et la manière de Lassalle, à l'époque.

« Trois fois plus haïssable que l'ennemi du dehors est l'ennemi du dedans, qui foule aux pieds la liberté du pays ! Trois fois plus exécrable que le conquérant étranger est le monarque national qui s'élève contre la loi de son propre pays ! Trois fois plus profonde que la honte de succomber devant une grande nation est la honte d'un peuple qui devient la proie d'un seul homme... »

Lassalle fut reconnu par le jury non coupable du crime d'excitation des populations à la révolte, mais fut condamné par le tribunal correctionnel à six mois de prison pour violences et rébellion contre les agents de l'autorité.

Ce procès consacra la personnalité politique de Lassalle et fut le début de sa célébrité.

Les années de préparation

Vers 1859, Lassalle entre de nouveau dans l'arène politique. Cette même année 1859, l'Italie se soulève contre la domination autrichienne. En France, tout le monde souhaite la victoire de l'Italie, qui symbolise les idées de liberté contre l'absolutisme féodal, représenté par l'Autriche. Napoléon III y vit une occasion inespérée de regagner un peu de sa popularité perdue depuis son arrivée au pouvoir. Il vint au secours de l'Italie en déclarant la guerre à l'Autriche.

En Allemagne, par contre, tous les démocrates souhaitaient une guerre contre la France, qui représentait à leurs yeux la réaction bonapartiste. Lassalle combattit ce point de vue en écrivant une petite brochure intitulée : *La guerre d'Italie et le devoir de la Prusse*. Il y conseillait à la Prusse de rester neutre dans la lutte entre la France et l'Autriche, et de profiter de l'occasion pour s'emparer des provinces de Sleswig-Holstein, ce qui serait, en même temps qu'une notable augmentation de territoire, un pas en avant vers l'unité de l'Allemagne.

Il est difficile d'expliquer une pareille position. Dans une lettre adressée à Marx, Lassalle essaya de se justifier en affirmant qu'en réalité, il avait écrit le contraire de sa pensée. Il voulait, disait-il, la guerre entre la France et la Prusse, mais il ne voulait pas d'une guerre populaire, qui eût accru le prestige de la dynastie prussienne. D'où sa brochure...

Les débuts de l'action politique

Tous ses écrits ne sont qu'une ardente préparation à l'action qu'il attend avec impatience. Le moment allait d'ailleurs venir où il allait pouvoir donner la mesure de ses capacités. L'Europe, longtemps assoupie sous la vague de réaction qui avait suivi l'échec de la Révolution de 1848-1849, se réveillait enfin. La période de prospérité industrielle qui avait suivi la crise de 1847-1849 et qui s'était terminée, à son tour, par la crise formidable de 1857, avait secoué les énergies de la bourgeoisie et tiré le prolétariat du long sommeil où l'avait plongé la répression féroce des journées de juin. Les nationalités opprimées commencèrent de nouveau à s'agiter. En Italie, en Hongrie, en Pologne, le mouvement pour l'indépendance reprit de plus belle, marqué par la victoire des

armées franco-italiennes sur l'armée autrichienne et exalté par la célèbre expédition des Mille. Un vent de liberté souffla sur toute l'Europe, obligeant les gouvernements absolutistes à évoluer dans un sens plus libéral.

Le développement formidable du capitalisme en Europe et en Amérique, à la suite des découvertes des mines d'or de Californie et d'Australie, la construction d'un réseau formidable de voies ferrées, la création d'un grand nombre d'entreprises de crédit, qui donnèrent une forte impulsion au commerce et à l'industrie, en donnant naissance à un prolétariat extrêmement nombreux et concentré, remirent au premier plan la question ouvrière. De nombreux syndicats et associations professionnels se constituèrent, tant en Angleterre qu'en France et en Allemagne. Les forces, un moment abattues en 1848, allaient se réveiller avec une puissance extraordinaire.

Ce qui fournit à Lassalle l'occasion de commencer son activité politique, ce fut le conflit qui, au cours de l'année 1862, opposa le Parlement prussien au ministère réactionnaire de M. de Bismarck. Le Parlement ayant refusé de voter les crédits militaires demandés par le gouvernement, celui-ci avait décidé de passer outre, violant ainsi la Constitution « octroyée » par le roi, au lendemain de la Révolution de 1848. En signe de protestation, le Parlement refusa de siéger.

C'est à cette occasion que Lassalle fit ses premières conférences sur *L'Essence d'une Constitution*, où il conseillait au parti progressiste la résistance aux projets du gouvernement. Mais il comprit rapidement que le parti progressiste, représentant la bourgeoisie libérale, était incapable de mener une lutte sérieuse contre le gouvernement conservateur. Les progressistes eux-mêmes rejetèrent avec dédain et indignation les conseils de Lassalle, manifestant hautement qu'ils ne voulaient rien avoir de commun avec un allié aussi compromettant.

Lassalle se tourna alors vers la classe ouvrière. A cette époque, celle-ci constituait encore la gauche du parti libéral dont elle suivait les directives. Dans une conférence qu'il fit devant un auditoire exclusivement ouvrier, et qu'il publia ensuite sous le titre de : *Programme ouvrier*, il conseilla à la classe ouvrière de se séparer du parti libéral — parti exclusivement bourgeois — de prendre conscience de ses intérêts propres, et de se constituer en parti ouvrier, indépendant de tous les autres partis.

L'exposition internationale de Londres, qui eut lieu en 1862, fournit aux ouvriers allemands envoyés en délégation à Londres l'occasion d'entrer en contact avec les réfugiés allemands de Londres, ainsi qu'avec les ouvriers des autres délégations étrangères. De retour en Allemagne, l'idée d'un congrès purement ouvrier se fit jour. Une délégation d'ouvriers de Leipzig, membres du parti progressiste, venus à Berlin pour discuter cette question avec les chefs du parti progressiste, furent mis en relation avec Lassalle. Celui-ci leur fit un excellent accueil et défendit chaleureusement l'idée d'un congrès ouvrier chargé d'élaborer un programme de revendications spécifiquement ouvrières et de préparer la fondation d'un parti ouvrier. Il promit de rédiger un projet de programme pour le congrès, projet qui parut au mois de mars 1863, sous la forme d'une *Lettre ouverte*. Dans cette *Lettre ouverte*, Lassalle, après avoir exposé les raisons pour lesquelles la classe ouvrière devait s'organiser indépendamment des autres partis, pour défendre ses intérêts de classe particuliers, indiquait le moyen de mettre fin à l'exploitation des

ouvriers par les entrepreneurs. Ce moyen était le suivant : les ouvriers devaient devenir leurs propres entrepreneurs, en constituant de grandes coopératives de production, en vue de supprimer le profit capitaliste. Quant au capital nécessaire pour créer ces grandes coopératives de production, l'Etat le fournirait. Mais comment obliger l'Etat à jouer ce rôle ? Au moyen de la pression exercée sur lui par le suffrage universel.

Il fallait donc auparavant conquérir le suffrage universel. Et, en réalité, tout le but de l'agitation et de l'action menées par Lassalle résidait dans la conquête du suffrage universel.

Il nous est facile aujourd'hui de nous rendre compte, comme le firent immédiatement Marx et Engels et leurs partisans, que tout le programme contenu dans la *Lettre ouverte* n'est que pure utopie. L'idée des coopératives de production était empruntée à Louis Blanc. On ne peut, à vrai dire, reprocher à Lassalle d'avoir repris cette idée à son compte, malgré l'échec des ateliers nationaux de 1848, car on sait que les ateliers nationaux n'ont pas été une application des idées de Louis Blanc. Mais il était fou de penser qu'il était possible au régime capitaliste de supprimer les conséquences de ce même régime, par des moyens détournés, en ruisant, pour ainsi dire, avec lui. Quant au rôle attribué par Lassalle à l'Etat, on y reconnaît sans peine l'influence des idées de Hegel et de Rodbertus, comme de tous les philosophes et économistes bourgeois de l'époque, depuis Fichte jusqu'à Frédéric List. « L'Etat, disait encore quelques mois auparavant Lassalle, dans son *Programme ouvrier*, est l'institution dans laquelle doit se réaliser toute la vertu de l'humanité ». On est loin de la fameuse définition fournie par Marx et Engels dans le *Manifeste du Parti communiste* : « L'Etat est le conseil d'administration de la société capitaliste ».

Le programme contenu dans la *Lettre ouverte* fut adopté par le comité ouvrier de Leipzig. Le 16 avril 1863, Lassalle fut invité à prendre la parole dans une réunion publique organisée en vue de la fondation d'une *Association ouvrière allemande*. Dans son discours, il ne fit que reprendre les arguments déjà exposés dans ses précédentes conférences, et que nous connaissons déjà.

L'Association générale des ouvriers allemands

L'Association générale des ouvriers allemands fut fondée le 23 mai 1863 à Leipzig. Lassalle en fut nommé président pour cinq ans. Vahlteich, qui avait fait partie de la délégation qui était allé trouver Lassalle à Berlin, en fut nommé secrétaire général.

Les mois qui suivirent furent consacrés par Lassalle à faire des conférences à Berlin, et dans les centres industriels de la vallée du Rhin. Mais les résultats ne répondirent pas à son attente. A Berlin, où le parti progressiste tenait complètement sous son influence les éléments ouvriers, Lassalle ne réussit, malgré tous ses efforts, qu'à gagner un nombre infime de partisans. Il eut plus de succès, par contre, sur le Rhin, où on le connaissait depuis longtemps, et où les éléments ouvriers étaient relativement plus nombreux. Les villes du Rhin, comme d'ailleurs les centres industriels de la Saxe, étaient depuis longtemps gagnées aux idées avancées. C'est ce qui explique les progrès relativement plus rapides de l'*Association* dans ces régions.

Malgré tout, l'*Association* ne progressait que très lentement. Les adhésions étaient peu nombreuses. Encore faut-il dire que la plupart des

adhérents ne payaient pas leurs cotisations et que Lassalle était obligé de subvenir lui-même aux frais de l'agitation, de la correspondance, etc. C'est probablement la lenteur des progrès de l'*Association* qui le détermina à accentuer ses avances à Bismarck. Nous avons dit plus haut quelles étaient les raisons de cette politique. Nous n'y reviendrons pas. Mais, aux raisons que nous avons déjà exposées, venait s'en ajouter une autre : le désir d'obtenir du gouvernement des concessions de nature à renforcer son prestige et à accroître la force du mouvement qu'il dirigeait. C'est ainsi qu'on le voit flatter Bismarck dans ses discours et s'efforcer, d'autre part, de lui faire croire qu'il représentait une force considérable. Il suffit de rappeler le fameux télégramme à Bismarck, à l'issue de la conférence qu'il prononça à Solingen, ainsi que l'envoi à Bismarck, sous pli recommandé, et avec la mention « personnelle », de deux exemplaires de son discours de Ronsdorf, où il flattait Bismarck, le roi de Prusse et Mgr Kettler, évêque de Mayence, qui avait manifesté quelque sympathie pour les idées de Lassalle.

C'est également à cette époque qu'il eut des entrevues secrètes avec Bismarck. Il est difficile de rien dire de précis sur ce qui se passa entre Bismarck et Lassalle. Il est permis de supposer — sans toutefois pouvoir l'affirmer d'une façon tout à fait sûre — que Lassalle promit à Bismarck l'appui de l'*Association générale des ouvriers allemands* dans sa lutte contre les libéraux contre l'octroi du suffrage universel. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que rien ne sortit de ces entrevues.

Lassalle jouait là un jeu dangereux, qui prouvait le peu de confiance qu'il avait, au fond, dans la puissance du mouvement qu'il dirigeait. On le lui reprocha amèrement et l'on eut raison. Car placer le mouvement ouvrier sous l'égide de Bismarck, c'était le mettre au service d'une misérable combinaison de politique intérieure, c'était lui enlever, par avance, son véritable caractère de classe.

Les mois qui suivirent furent principalement consacrés à la rédaction de son grand ouvrage économique, qui parut au début de l'année 1864 sous le titre suivant : *M. Bastiat-Schulze-Delitch, ou Capital et Travail.* M. Schulze-Delitch était l'un des principaux leaders de ce parti progressiste avec lequel Lassalle entretenait depuis plusieurs mois les polémiques les plus violentes. Il était considéré comme une autorité en matière de science économique. Lassalle s'acharnait tout particulièrement sur lui, parce qu'il exerçait, surtout à Berlin, une grande influence sur les ouvriers. Pour que l'*Association* pût triompher, il fallait auparavant écraser Schulze-Delitch. Déjà, au cours de l'été 1863, il avait essayé de le rencontrer à Francfort-sur-le-Mein, au cours d'une controverse publique ; mais Schulze-Delitch, qui savait le sort qui l'attendait s'il se mesurait en public avec Lassalle, s'était prudemment défilé.

Capital et Travail oppose, sous une forme polémique extrêmement brillante, les conceptions socialistes aux conceptions libérales de M. Schulze-Delitch. Il ne contient rien qui appartienne en propre à Lassalle. Toutes les idées fondamentales en sont empruntées à Marx, qui avait fait paraître quelques années auparavant, en 1857, sa *Critique de l'Economie politique*, que Lassalle avait lue très attentivement. Bien entendu, celui-ci n'eut aucune peine à écraser complètement le leader libéral, dont l'autorité, à partir de cette époque, diminua considérablement parmi les ouvriers. Par la clarté de son exposé, la vivacité de son style, *Capital et Travail* fut, pendant longtemps, le livre de chevet des ouvriers allemands, et ce fut par ce canal que les idées marxistes pénétrèrent au

sein de la classe ouvrière allemande, mélangée, il est vrai, avec le fatras réformiste de Louis Blanc.

En même temps qu'il rédigeait *Capital et Travail*, Lassalle s'occupait également de ses nombreux procès de haute trahison. Il n'oubliait pas non plus l'agitation. Il était d'ailleurs à l'apogée de sa gloire. Ses conférences étaient suivies avec attention par d'immenses auditoires ouvriers qui l'écoutaient comme on écoute un prophète. Lassalle était un orateur remarquable. Il avait le don d'émouvoir et d'impressionner les foules. Sa dernière campagne d'agitation sur le Rhin, au cours de l'été 1864, fut un véritable triomphe. Mais le nombre de ses adhérents ne croissait pas aussi vite qu'il l'aurait voulu. Au mois de juillet 1864, date à laquelle il quitta l'Allemagne pour aller se reposer quelques semaines en Suisse, l'*Association* ne comptait pas plus de quatre mille adhérents.

Une appréciation de Marx sur Lassalle

Citons, pour terminer, cette appréciation intéressante de Marx sur Lassalle :

« D'abord, en ce qui concerne l'Association de Lassalle, elle fut fondée pendant une période de réaction. Après un sommeil de quinze ans, Lassalle réveilla le mouvement ouvrier en Allemagne, et cela demeurera actuellement sa gloire. Mais il commit de grandes fautes. Il se laissa trop guider par l'intérêt du moment présent. De son point de départ — son différend avec un nain tel que Schulze-Delitch — il fit le point central de son agitation : « Assistance de l'Etat contre Assistance par soi-même »; il ne fit donc que reprendre le mot d'ordre que le créateur du socialisme catholique en France avait prononcé contre le véritable mouvement ouvrier depuis 1943. Beaucoup trop intelligent pour considérer ce mot d'ordre comme autre chose qu'un pis-aller transitoire, il ne put le justifier qu'en le prétendant immédiatement applicable dans la pratique.

« Pour cela, il fallait en montrer la réalisation possible dans l'avenir le plus prochain. Son « Etat » se transforma donc en « Etat prussien ». Il fut contraint à des concessions vis-à-vis de la monarchie prussienne, de la réaction prussienne (parti féodal) et même vis-à-vis des cléricaux.

« A l'assistance de l'Etat pour les associations, empruntées à Buchez, il joignit le cri de guerre des chartistes : le suffrage universel. Il oubliait que les conditions en étaient différentes en Allemagne et en Angleterre. Il oubliait les leçons du « Bas-Empire » sur le suffrage universel. De plus, il donna dès le début à son agitation le caractère d'une secte religieuse, comme tout homme qui prétend avoir en poche une panacée pour les souffrances de la masse. Précisément, en qualité de fondateur de secte, il nia par la suite toute liaison naturelle avec le mouvement antérieur. Il tomba dans la même faute que Proudhon ; il ne chercha pas une base solide pour son agitation dans les véritables éléments d'un mouvement de classe, mais voulut prescrire son cours à ce dernier d'après une certaine théorie doctrinaire.

« Ce que je dis ici après les événements, je l'ait dit auparavant à Lassalle pour la plus grande part, lorsqu'il vint à Londres, en 1862, et qu'il me demanda de me placer avec lui à la tête du nouveau mouvement. »

Conclusion

Il serait difficile d'ajouter quoi que ce soit à cette appréciation. Lassalle fut le père et l'inspirateur de la social-démocratie allemande. En tant que fondateur d'un vaste mouvement de classe, il joua, malgré la brièveté de son action, un rôle historique considérable, qui suffit à lui seul pour lui conserver éternellement la reconnaissance du prolétariat.

En tant qu'inspirateur d'une certaine méthode politique, il renéta la faiblesse idéologique d'une classe à peine constituée, qui se dégageait péniblement de l'emprise intellectuelle de la bourgeoisie. Mais cette faiblesse idéologique, il la perpétua, grâce à son influence personnelle et à la forme extrêmement brillante de sa pensée. C'est pourquoi, tout en reconnaissant le rôle considérable joué par Lassalle dans la naissance et le développement du mouvement ouvrier allemand, les communistes doivent se détourner d'un enseignement que les événements ont démontré contraire aux véritables intérêts de la classe ouvrière.

Actuellement, le prolétariat ne peut développer son action politique et progresser dans la voie de sa libération qu'en repoussant complètement l'enseignement de Lassalle.

Mais les ouvriers n'oublieront pas que Lassalle fut, à une heure décisive de l'histoire du mouvement ouvrier international, le représentant et le porte-parole du prolétariat allemand, dont il a contribué, pour une part énorme, à développer la conscience de classe. C'est pourquoi ils honoreront sa mémoire comme celle d'un des véritables fondateurs du socialisme international.

Revue des Revues

L'organe mensuel de notre parti frère américain, THE WORKERS MONTHLY, publie dans son numéro de mars un article substantiel du camarade Tim Buck *sous le titre : « Le Canada et l'Empire britannique », dont nous reproduisons les quelques extraits suivants :*

Pour bien comprendre la signification du mouvement d'indépendance qui se développe, il faut connaître, d'une part, le statut du Dominion et, de l'autre, les forces dont la croissance fait évoluer la situation.

Le statut s'appelle le « British Nort American Act » ; il a été établi par le gouvernement anglais en 1867 ; depuis cette date, aucun amendement sérieux n'y a été apporté. Théoriquement, il abaisse le Canada au rang d'une colonie anglaise : pas une ligne, pas une lettre n'autorise celui-ci à se mettre en relation avec une puissance étrangère. Le gouvernement fédéral ne peut légiférer qu'en matière d'affaires intérieures et dans les limites tracées par l'acte ; il ne peut pas toucher au Sénat, qui est une édition canadienne de la Chambre des Lords ; il ne doit pas s'immiscer dans la Constitution particulière des provinces.

Pour couronner tout cela, le dominion n'étend pas sa juridiction aux

Canadiens au delà des frontières. Et quand l'Angleterre est en guerre, le Canada l'est aussi, et ses ports doivent toujours être ouverts aux navires de guerre britanniques.

*
* *

Malgré la rigidité de la Constitution et des formes politiques, les bases de l'économie, qui sont le fondement de tout impérialisme, sont passées aux mains des *Etats-Unis*.

En 1914, le Canada était le champ favori d'investissement pour les capitaux anglais ; aucune autre partie de l'Empire ne pouvait lui être comparée sous ce rapport, en dehors des Iles Britanniques elles-mêmes. Contre 600 millions de dollars venant des Etats-Unis, on trouvait 2 milliards 500 millions de dollars anglais.

La guerre bouleversa complètement la situation : les importations anglaises s'arrêtèrent presque complètement, ainsi que l'afflux des capitaux de même origine. La demande constante de matériaux pour la guerre stimula l'industrie canadienne, qui connut un développement sans précédent. Enrichis par les énormes profits des affaires de guerre, les sociétés capitalistes des Etats-Unis envahirent le Canada avec leurs capitaux.

Non seulement ils prirent la place laissée libre par les Anglais, mais quand l'Angleterre vint faire des emprunts à Wall Street, au contraire de ce qui se passait autrefois, ce furent les Américains et les Canadiens qui prirent des hypothèques sur les Anglais.

Des centaines de millions de dollars d'hypothèques passèrent ainsi aux mains des Américains.

*
* *

Après la guerre, on instaura le régime de préférences entre la Grande-Bretagne et les dominions ; on voulait par là resserrer les liens entre les dominions et l'Empire et avantager les manufacturiers de la métropole.

D'après ce système, les marchandises d'Angleterre et des dominions jouissent dans tout l'Empire d'un tarif préférentiel de 15 %. Ainsi, certains articles venant des Etats-Unis paient un droit de douane de 37 1/2 %, mais, venant d'Angleterre, ils ne paient que 22 %. A première vue, cela parut favoriser les manufacturiers anglais.

En fait, cela accéléra l'*établissement de succursales des Sociétés américaines au Canada*, par lesquelles les industriels américains éludèrent non seulement le tarif canadien, mais profitèrent aussi de la préférence impériale dans tout l'Empire, comme les manufacturiers anglais eux-mêmes.

Les capitaux américains nouvellement investis au Canada dans la période de 1919 à 1921, ont atteint 600 millions de dollars, et les capitaux anglais, lamentablement, 17 millions de dollars. Le total des investissements anglais est aujourd'hui ramené à 2 milliards de dollars, tandis que ceux des Etats-Unis sont montés à 2 milliards et demi de dollars. Il est à remarquer, en outre, que les capitaux anglais sont prêtés aux gouvernements ou aux municipalités, tandis que les capitaux américains sont employés dans l'industrie. C'est cette redoutable influence du capital américain qu'il faut chercher derrière le mouvement qui va du nationalisme, adversaire de l'Empire britannique, à l'annexionnisme. Murray William, directeur du « Montréal Stock Exchange », commence ainsi un de ses articles : « Pratiquement, tout financier et homme d'affaires de Montréal

convient que l'avenir comporte de sérieuses possibilités d'annexion aux Etats-Unis. »

*
* *

Le pétrole, le coton, les chemins de fer, etc., sont aujourd'hui d'une importance telle que l'Angleterre combattra pour leur conquête jusqu'au dernier souffle, et la diplomatie britannique essaie d'entraîner les dominions à sa suite. Mais les dominions évoluent vers l'indépendance ; pour s'y opposer, Downing Street est obligée de renoncer aux traditions de la diplomatie britannique.

Le gouvernement anglais, après avoir fait comprendre aux dominions qu'ils n'avaient pas à participer à la Conférence de Lausanne, leur demanda de ratifier le traité sorti de cette conférence ; le Canada refusa.

En décembre 1924, les premiers ministres des dominions furent invités à une conférence impériale pour décider de la politique de l'Empire dans les questions du désarmement et du protocole de Genève.

Le Canada et l'Afrique du Sud répondirent que l'Angleterre n'avait qu'à résoudre ces questions à sa guise, de même que les dominions.

On se rappelle les négociations qui ont eu lieu à propos du traité conclu entre le Canada et les Etats-Unis, sans la ratification du Parlement britannique ni la signature de l'ambassadeur anglais à Washington, de même que le refus par le Canada de fournir des troupes à l'Angleterre contre la Turquie. Enfin, en juin 1921, le Canada refusait de signer tout traité anglo-japonais qui n'aurait pas l'assentiment des Etats-Unis.

*
* *

A première vue, il semble qu'il nous importe peu que le Canada appartienne à l'Angleterre ou aux Etats-Unis, et pourtant cela a une grande importance pour le mouvement ouvrier.

Il y aussi la grosse question de l'alliance militaire avec l'Angleterre ; c'est une difficulté insoluble. Mackenzie King, l'actuel Premier, a été longtemps au service de Rockefeller, et son gouvernement est tout dévoué aux intérêts américains.

Les communistes canadiens favoriseront les partisans de l'indépendance, mais après l'indépendance, quand on voudra nous imposer la dictature de Wall Street, nos bourgeois trouveront en nous les ennemis les plus acharnés. Pour les bourgeois, l'indépendance est un pas vers l'américanisation ; pour nous, communistes, c'est un pas vers la République des ouvriers et des paysans.

LA RUSSIE DES SOVIETS

La situation à la campagne

par **A. Martinov** (Moscou)

Depuis l'assassinat du camarade Malinovsky à Dymooka, qui a fait beaucoup de bruit chez nous, les violences, les tentatives d'assassinat des correspondants ruraux de nos journaux ne cessent plus. Le nombre des correspondants ruraux augmente très rapidement chez nous. Il a déjà dépassé le nombre des correspondants ouvriers. Actuellement, on en compte pas moins de 60.000. C'est toute une armée. Les correspondants ruraux sont chez nous les pionniers de la culture socialiste dans les campagnes.

Dans la province, encore plongée dans les ténèbres (on y compte 71 % d'illettrés), les correspondants ruraux mènent une campagne contre l'oppression, contre l'arbitraire et les exactions des koulaks, contre les distillateurs clandestins d'eau-de-vie, etc.

Ces correspondants risquent leur vie à tout moment. Cela montre combien sont nombreux, dans les campagnes, les hommes entièrement dévoués au pouvoir soviétique. Mais les poursuites dont ils sont l'objet montrent l'envers de la médaille. Ils signalent le début de l'offensive des « koulaks », lesquels se tinrent cois pendant la guerre civile, mais qui, maintenant, sont devenus plus hardis et commencent énergiquement à renforcer leurs positions. Les nouvelles qui parviennent des différentes localités dénotent cette offensive des « koulaks ». Ce fait fut également constaté, vers fin octobre, à la Conférence des secrétaires des cellules rurales du Parti. La réunion plénière du Comité directeur du P. C. R., tenue à la même époque, étudiait également la question de ce relèvement des « koulaks » et indiquait les méthodes à employer pour hâter la réalisation du vieux problème fondamental de la Révolution d'Octobre, le renforcement de l'union du prolétariat et des paysans sous la dictature du prolétariat.

Ce qui distingue l'offensive des « koulaks », c'est qu'elle est *le résultat de la croissance économique et culturelle de nos campagnes.*

Le tableau suivant montre la réduction de notre surface d'ensemencement de 1920 à 1922 et aussi son augmentation rapide après l'année de famine de 1921 à 1922.

Années	Superficie ensem. en millions d'hect.	% en rapport avec 1916
1916	82,3	100
1920	63,4	78
1921	61,9	75
1922	51,6	62
1923	59,9	72
1924	70,5	86

Nous constatons une brusque augmentation des semailles en 1923. En 1924, cette augmentation continue et atteint 86 % des semailles d'avant-guerre.

En même temps a lieu une intensification des cultures. Le vieux système d'assolement triennal, auquel les paysans tenaient par routine et avec ténacité, commence à disparaître depuis la révolution. Dans le courant de la seule année 1923, selon des renseignements très incomplets, on compte que 2 millions d'hectares environ sont passés au système d'assolement multiple. Le célèbre agronome Zoubriline dit qu'avec une quantité suffisante de semences de trèfle, nous pourrions effectuer le passage au système d'assolement multiple de la quatrième partie des campagnes russes, dans le courant de l'année prochaine.

Parallèlement avec l'amélioration de la culture va une *amélioration de l'alimentation de la population paysanne*, ce qui ressort du tableau ci-après :

Quantité de calories par adulte par jour, selon les différents groupes de la population paysanne

Année agricole	Sans semailles	Petites semailles	Semailles moyennes	Grandes Semailles
—	—	—	—	—
1921-1922	2.598	2.925	3.110	3.218
1922-1923	3.474	3.711	3.897	4.102
1923-1924	3.725	3.891	4.069	4.258

Dans 14 gouvernements observés, la consommation des céréales, par rapport au budget d'avant-guerre, est, pour 1919-1920, 96 % ; 1920-21, 69 % ; 1921-22, 52 % ; 1922-23, 98 % ; 1923-24, 105 %.

L'alimentation des paysans est donc à présent meilleure qu'avant la guerre.

Le besoin d'instruction

Le besoin de culture qu'éprouvent les paysans augmente encore plus rapidement.

Au 1er novembre 1923, le tirage des journaux paysans se montait à 72.320 exemplaires ; au 1er novembre 1924, il atteignait 1.317.000. Le *Journal Paysan*, édité à Moscou, avait, en janvier 1924, un tirage de 60.000 et, en novembre de la même année, 575.000.

Nous estimons que la principale condition pour atteindre le socialisme est l'élévation du degré de culture des campagnes. Dans un de ses derniers ouvrages, intitulé : *Sur la coopération*, Lénine disait : « La participation complète à la coopération est impossible sans une révolution entière de la culture. Mais, pour nous, cette révolution culturelle représente des difficultés incroyables, tant culturelles (car nous sommes des illettrés) que matérielles (car, pour atteindre une certaine culture, il faut un certain développement des moyens matériels de production, il faut une certaine base matérielle). »

Les succès rapides que nous obtenons à présent sur le front économique et culturel, non seulement aux yeux des communistes russes, mais aux yeux du prolétariat du monde entier — pour autant qu'il prend connaissance de ces faits — représentent la meilleure justification historique de la Révolution d'Octobre. Il suffit d'indiquer qu'avec elle s'est rapidement

concilié la délégation anglaise des Trade-Unions, quand elle s'est rendu compte *de visu* que le prolétariat russe est capable non seulement d'un travail dstructif révolutionnaire, mais aussi d'un travail d'édification et de création. Pourtant, la renaissance économique et culturelle des campagnes comporte, comme notre Parti l'avait prévu, de nouvelles difficultés dans les conditions contradictoires de la Nep.

La croissance économique de la campagne dans la *période de début* de la dictature du prolétariat, abondante en survivances du capitalisme, ne peut être régulière, surtout dans un pays agraire petit-bourgeois qui a fait simultanément la révolution démocratique bourgeoise et sociale. Elle est inévitablement liée, *au début*, à la croissance de la « différenciation » de la campagne. La différenciation actuelle se distingue essentiellement de celle de la période d'avant la révolution.

Avant la révolution et surtout pendant la guerre, cette « différenciation » se faisait dans ce sens qu'à l'un des pôles de la campagne se portaient les « koulaks », qui de plus en plus concentraient entre leurs mains les terres par bail et par achat, et, à l'autre pôle, les paysans qui se prolétarisaient et qui, en partie, abandonnaient leur terre pour s'embaucher dans les villes.

Actuellement, la différenciation de nos campagnes ne s'exprime pas et ne peut s'exprimer par une augmentation des terres à l'un des pôles, et par leur abandon à l'autre pôle. La Révolution d'Octobre a suscité une forte *égalisation de la terre*. Les paysans ont reçu environ 60 millions d'hectares des terres des grands propriétaires fonciers. Cette superficie a été partagée à parts égales, et dpuis la Révolution d'Octobre jusqu'à présent, le processus d'égalisation de la terre parmi la paysannerie continue, en partie grâce à notre législation agraire, qui n'admet la jouissance de la terre que pour le travail, en partie aussi grâce aux partages familiaux, par suite de la décomposition de la famille patriarcale.

Actuellement la différenciation dans les campagnes s'exprime par *l'intensité de la culture et l'aménagement en matériel et en bétail*. La guerre et les années de famine ont fortement réduit chez nous le nombre du bétail et particulièrement de bêtes de somme, à des degrés divers, selon les propriétés. Maintenant, le matériel animal se rétablit, mais à des degrés divers également. En 1922 et 1923, les bêtes de somme se répartissaient comme suit :

Groupes	Proportion des propriétés en 1922	en 1923
—	—	—
Sans bêtes de somme.....	31,1	30,6
Avec 1 cheval.....	50,0	54,6
— 2 chevaux.....	9,0	11,0

Nous voyons par là l'énorme proportion de paysans sans chevaux et possédant 1 cheval. A côté de cela, nous avons dans les campagnes des propriétés possédant 3 et 4 chevaux.

En Ukraine, c'est encore pire. D'après les données de 1923, nous avons en moyenne 50 % de paysans sans chevaux et 35 % possédant 1 cheval.

Cet état de choses crée les conditions pour qu'apparaisse un nouveau type de « koulak » *qui s'enrichit en louant aux paysans pauvres du matériel agricole et des bêtes de travail*, ce qui lui permet d'accumuler un

certain capital en argent, puisque nous avons arrêté la dépréciation de l'argent. Nous pouvons, en effet, observer les phénomènes suivants : en Ukraine, dans les régions de l'industrie sucrière, 40 % des propriétés paysannes fournissent à eux seuls 75 % de betteraves aux sucreries, et dans les régions des steppes, 40 % des propriétés paysannes détiennent 94 % des excédents de blé.

Contre ce nouveau type de « koulak » qui prend pied dans la répartition inégale du matériel, tant vivant qu'aratoire et dans la croissance inégale du progrès agricole, le pouvoir des Soviets ne peut lutter par des expropriations ou des confiscations ouvertes ou cachées, ce qui reviendrait à la destruction du libre trafic des produits de l'économie rurale (1), et signifierait son abaissement au niveau de l'économie de consommation.

De pareilles méthodes de lutte contre ces « koulaks » d'un nouveau type nous seraient funestes, car le libre échange des marchandises est une condition indispensable pour la liaison de notre économie rurale avec la grande industrie nationalisée, pour le développement de la coopération et pour l'acheminement de nos campagnes vers le socialisme.

Ce n'est pas pour rien que Lénine disait à l'époque du « communisme de guerre », en 1919, lors du 8e Congrès du P. C. R. : « En ce qui concerne les propriétaires fonciers et les capitalistes, notre but est la complète expropriation. Mais nous n'admettons aucune violence vis-à-vis de la moyenne paysannerie. Même envers le paysan riche, nous ne disons pas avec la même décision qu'en face de la bourgeoisie : expropriation totale du paysan riche et des « koulaks ». Dans notre programme, nous avons marqué cette différence.. Nous disons : briser la résistance du riche paysan, briser ses tentatives contre-révolutionnaires. Ceci ne signifie pas l'expropriation totale... »

Comment le pouvoir soviétique peut-il lutter économiquement contre les koulaks ?

Par un seul moyen : en aidant les moyens et petits paysans à suivre le progrès agricole, en les aidant par le crédit, en les encourageant à organiser des coopératives, en prêtant concours à tout développement de formes collectives de travail, en les aidant dans l'organisation de leur résistance contre les koulaks, etc.:. Mais tout ceci est de longue durée.

Le nouveau koulak comprend parfaitement cela et s'efforce à profiter du moment pour s'enrichir. D'autre part, il cherche à empêcher l'amélioration de l'état des petits paysans. Pour profiter du moment et pour utiliser la situation favorable transitoire, le koulak tend activement à s'emparer du pouvoir dans les campagnes.

Pendant la guerre civile il était terrorisé et se tenait coi ; à présent, avec la Nep, il est devenu plus hardi. Parfois il réussit même de se faire élire président du Soviet de village ou du Soviet d'arrondissement en se glissant dans le parti et en se couvrant du nom de communiste. Le plus souvent il fait passer des hommes à lui, qui sont sous sa dépendance économique et pris parmi les moyens paysans et même parmi les

(1) Dans notre Parti il y a des camarades, peu nombreux, il est vrai, qui estiment qu'il serait maintenant rationnel d'appliquer des méthodes d'expropriation dissimulées aux « koulaks » paysans. Ces camarades se considèrent comme des « gauches » : en réalité cela dénote une mauvaise compréhension des enseignements de Lénine, une estimation erronée de l'importance de la paysannerie moyenne et une idée étroite de la politique prolétarienne.

paysans pauvres. Quand cela ne lui réussit pas, il cherche à décomposer les autorités villageoises en les achetant.

Mais ce nouveau type de koulak, instruit, qui lit volontiers nos journaux, se pose des buts politiques plus larges. Il sait que dans sa masse le paysan est devenu plus exigeant. Au début de la révolution d'Octobre ce dernier suivait les bolcheviks parce que grâce à eux il reçut la terre et la paix. Dans la période de guerre civile il accepta de grands sacrifices pour garder la terre conquise contre les tentatives des Denikine, Koltchak, Wrangel et contre la bourgeoisie polonaise.

Maintenant où la situation du Gouvernement des Soviets s'est affermie, où aucun danger direct ne menace, la masse paysanne demande que le pouvoir soviétique porte toute son attention sur ses besoins économiques et culturels toujours croissants. Le koulak comprend très bien cela et cherche à pousser les paysans contre le pouvoir soviétique et contre le prolétariat. Le koulak cherche à utiliser ces conjectures favorables pour lui pour devenir le maître sur le marché des céréales et empêcher le pouvoir soviétique d'influencer sur ce marché, ce qui est une nécessité pour le développement économique du pays et de la grande industrie.

L'année dernière, nous avons vécu la crise des « ciseaux », qui se manifesta par une grande cherté des produits manufacturés et un très bas prix du blé, phénomène qui empêchait les paysans d'acheter les produits manufacturés. Mais cette crise fut rapidement liquidée. Si le 1er octobre 1923 la proportion des prix de gros des produits agricoles en comparaison des prix de gros des produits manufacturés (selon l'index du Plan d'Etat) était de 1 : 3,2 ; le 1er février 1924, cette proportion était de 1 : 1,59.

Mais le pouvoir soviétique ne pouvait permettre une plus grande augmentation du prix du blé, car cela aurait entraîné une augmentation trop forte du taux des salaires et aurait fait avorter la réforme monétaire. C'est pour cela que le Pouvoir soviétique a fixé la limite du prix du blé, prix suffisamment élevé pour le paysan puisqu'il dépasse de 100 % celui de l'année dernière.

Mais cela n'a pas satisfait les koulaks. Profitant de ce que le Pouvoir soviétique effectuait de gros achats de semences pour venir en aide aux paysans des régions atteintes par la mauvaise récolte, profitant de ce que cette année le Pouvoir soviétique ne s'est pas pressé de prélever l'impôt agricole, peu élevé d'ailleurs, profitant enfin de ce que les paysans aisés, grâce à l'intensification de la culture, sont en état maintenant de verser l'impôt en ayant recours non seulement à la vente du blé, mais encore à celle des produits de culture auxiliaire — profitant de tout cela, les koulaks se sont abstenus de vendre leur blé, essayant de toute manière d'en enfler le prix. Cela ne leur réussit point, mais la tendance était là.

Les koulaks cherchent par tous les moyens à disjoindre la masse paysanne du prolétariat. Ils cherchent à suggérer à la masse paysanne que le prolétariat est fainéant, puisqu'il ne travaille que huit heures, tandis que le paysan travaille du lever au coucher du soleil ; que les ouvriers profitent de tous les privilèges, sanatoriums, maisons de repos, etc... Quand s'ouvrit chez nous l'exposition agricole et quand de tous les coins de la Russie les paysans affluèrent à cette exposition, les ouvriers leur montrèrent dans quelles conditions sanitaires ils doivent travailler

leurs huit heures, et jusqu'à quel point ces conditions sont plus nuisibles pour la santé que le travail du paysan dans les champs. Les paysans venus durent en convenir. Mais les koulaks bien entendu taisent cela. Ils omettent encore de dire que le Pouvoir soviétique ouvre aux masses paysannes la route économique de la participation à la dictature ; le Pouvoir soviétique tend donc tous ses efforts vers le développement le plus rapide de la coopération et de la culture collective.

Ceci doit progressivement détruire la frontière qui existe entre le paysan et l'ouvrier et faire du paysan un défenseur du socialisme aussi sûr que l'est à présent l'ouvrier.

Mais, sur ce chapitre, les paysans n'ont pas beaucoup avancé et le prolétariat garde jalousement sa dictature en l'utilisant tout d'abord pour protéger les masses paysannes contre la contrainte économique et idéologique des koulaks. Une pareille politique est le seul salut pour la masse paysanne, mais pour le koulak c'est la mort. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'une telle politique ne soit pas au gré des koulaks.

Les koulaks aspirent à exploiter à leur profit les exigences des masses paysannes et apparemment sondent le terrain pour maintenir leur influence sur ces masses. Certains d'entre eux, et de ceux qui se trouvent sous leur influence, rêvent de la création d'une organisation paysanne indépendante, d'une « Union paysanne », pour assurer l' « égalité » du prolétariat et des paysans dans la République Soviétique.

Le koulak des campagnes actuel a tendance à suivre le chemin des socialistes-révolutionnaires, qui ont fait banqueroute. Il se confirme, une fois de plus, que les voies des koulaks et des socialistes-révolutionnaires sont les mêmes. Mais, sur cette voie, ils trébucheront.

Les exigences accrues des masses paysannes ne nous déconcertent aucunement. Au contraire, nous pouvons les saluer comme le signe de la disparition de l'esprit craintif, oppressé, du paysan, héritage psychologique de l'époque du servage, incompatible avec le mouvement du paysan vers le socialisme. Ces exigences poussent de plus en plus les paysans pauvres et la jeunesse paysanne vers le P. C. et les Jeunesses. Si, sous ce rapport, nous ne leur mettions pas d'obstacle, ils auraient en très peu de temps submergé notre Parti.

Notre Parti, qui avait rendu difficile pour les paysans l'entrée dans son sein lors de l'appel de Lénine, leur a de nouveau ouvert ses portes. Il est pourtant clair qu'en ce moment nous ne pouvons admettre les paysans en trop grand nombre dans notre Parti, afin de ne pas affaiblir les bases de la dictature du prolétariat.

Pourtant, dans la situation actuelle, où le processus de la collectivisation des propriétés moyennes et petites n'est pas suffisamment avancé, nous pouvons trouver d'autres voies pour donner toute liberté à l'activité des paysans dans les conditions présentes. Mais, pour cela, il est nécessaire que notre Parti se lie étroitement avec les masses paysannes sans parti, moyennes et pauvres. Nous n'avons *pas encore* réalisé cette liaison étroite, comme le montre la composition de nos cellules paysannes, tant en quantité qu'en qualité.

Comme le prouve le petit tableau suivant, la composition de nos cellules des campagnes est encore insuffisamment élevée

P. C. R. dans les campagnes

	Nombre des cellules paysannes.	Nombre des membres.
En 1919.....	1.774	22.500
1920.....	4.335	103.200
1922.....	14.100	119.600
1923.....	13.941	132.600
1924.....	13.500	173.500

Le nombre des membres des J. C. est plus élevé que celui des membres du Parti, mais il ne l'est pas suffisamment, en comparaison de la masse énorme de la jeunesse paysanne : en 1924, on comptait dans nos campagnes 18.000 cellules des Jeunesses avec 280.000 membres et 3.200 cellules de pupilles comptant 200.000 membres.

Mais le plus important n'est pas tant la quantité que la *qualité*, et, sur ce point, il reste encore beaucoup à faire. Dans nos cellules communistes villageoises, il y a encore beaucoup de survivances de l'époque du communisme de guerre. Nos camarades des campagnes sont encore trop enclins à commander, à administrer ; ils tendent trop à se transformer en autorités du village. Dans leur travail, par exemple dans la propagande antireligieuse, ils ne tiennent pas suffisamment compte de la psychologie et du niveau intellectuel des paysans.

Sous ce rapport, on a beaucoup remédié ces derniers temps. Mais le principal est que souvent, originaires de la ville, ils ne comprennent pas suffisamment les conditions du travail agricole et, pour cela, ne peuvent avoir une influence assez forte sur l'organisation de l'économie qui s'effectue maintenant dans nos campagnes.

Déjà, en 1919, Lénine nous prévenait contre ces méthodes bureaucratiques de travail parmi les paysans, disant : « N'osez pas commander ! Il faut savoir non seulement enseigner, mais savoir s'instruire chez les paysans ». Ces préceptes de Lénine ont été insuffisamment réalisés par notre Parti dans les campagnes, pour des raisons compréhensibles d'ailleurs : jusqu'à ces derniers temps, notre Parti avait à lutter sur beaucoup d'autres fronts.

A part les survivances du communisme de guerre, nos cellules des campagnes souffrent encore d'autres maux produits par le milieu de la Nep. L'idéologie communiste de nos camarades, toujours peu nombreux, plongés dans l'ambiance petite-bourgeoise de la campagne, se décompose plus facilement que dans la ville.

*
* *

Telles sont les difficultés qui surgissent devant nous dans les campagnes. Quelles possibilités avons-nous pour les surmonter et affranchir les paysans moyens et petits de l'emprise croissante des koulaks, pour les diriger dans la voie de l'organisation socialiste et soviétique ?

Ce sont tout naturellement les facteurs économiques qui jouent ici un rôle décisif. Notre influence dans les campagnes augmentera au fur et à mesure que nous serons en état de donner aux paysans des marchandises en grande quantité et à des prix plus bas, c'est-à-dire au fur et à mesure du développement de notre industrie et de la productivité du travail. Sur ce point, nous pouvons regarder l'avenir en face.

L'année dernière, notre position dans les campagnes était devenue difficile, parce que nos produits manufacturés étaient trop chers pour être à la portée du paysan et pour cela nous n'en trouvions pas l'écoulement. Dans le courant de cette année, le développement de nos forces productives nous a permis de baisser tellement les prix des produits manufacturés que nous souffrons à présent, non pas de la diminution de notre marché intérieur, mais au contraire de la pénurie de marchandises et de l'impossibilité de satisfaire à la demande.

La campagne énergique que mène à présent notre Parti pour l'augmentation de la productivité du travail fait prévoir que dans l'avenir nous obtiendrons de plus grands succès encore dans la voie de la baisse du prix des marchandises.

Notre Parti lutte énergiquement et avec succès contre la production insuffisante des marchandises : la production brute de notre industrie s'évaluait en :

		Millions de roubles.			Millions de roubles.
1923	Juillet.....	83	1924	Juillet.....	122,5
	Août.....	95		Août.....	133
	Septembre..	110		Septembre..	155

Le chiffre d'affaires de la Bourse des marchandises de Moscou s'est élevé en septembre 1924 de 76 %, en comparaison du mois d'août de la même année et de 109 % en comparaison du mois de septembre de l'année précédente.

On peut prévoir par la suite le même développement de l'industrie. Le camarade Kaménew, dans son rapport à la séance du Soviet de Moscou, a dit :

« Dans toutes les branches de l'industrie, nous allons continuer notre développement à une allure encore inconnue jusqu'ici. Si, dans l'industrie textile, nous avons produit en 1924 : 890 millions de mètres, nous nous proposons d'en faire 1.300 millions de mètres en 1925, c'est-à-dire nous augmenterons la production de 46 %. Dans l'industrie de la laine (du drap), nous nous proposons une augmentation de 23 %. Par un effort particulier, nous arriverons à obtenir le plein rendement de notre industrie cotonnière ; non seulement nous parviendrons cette année à travailler tout le coton fourni par la remarquable récolte de notre Union, mais nous en importons d'Amérique pour 100 millions de roubles-or. Les chiffres absolus de notre production sont encore très faibles, mais le développement en est très rapide. »

Un deuxième moyen, pour augmenter notre influence sur les masses paysannes, est le crédit à bon marché. Pour les crédits à l'agriculture, nous disposons en ce moment de 90 millions de roubles. Ce qui importe avant tout, c'est l'ouverture de crédits aux paysans pauvres, particulièrement à ceux organisés dans des Unions.

La législation soviétiste du mariage

par **I. Brandenbourgski**

Vers l'union libre. — Le mariage est un fait et non une formalité. — Un nouveau projet de Code civil. — Comparaison avec le droit des pays bourgeois.

Il y a environ un an, l'Exécutif panrusse des Soviets reconnaissait la nécessité de reviser le Code civil. Ce code a été promulgué en 1918 ; il n'a, depuis, été complété et modifié que sur des points secondaires.

Le Commissariat de la Justice présentera, à la prochaine session de l'Exécutif des Soviets, un projet de Code civil revisé.

En 1918, fixant les principes du droit matrimonial, nous avions à combattre le mariage religieux. Nous préconisions le mariage dit civil. Nous fûmes obligés de souligner vigoureusement, dans un des articles les plus importants du Code, que « le mariage religieux ne donne ni droits, ni obligations pour les conjoints, s'il n'a pas été enregistré conformément à la loi » et que, d'autre part, « seul le mariage civil (laïque), enregistré par les services de l'état civil, crée les droits et les obligations des conjoints ».

C'était juste pour autant que le mariage « laïque », comme s'exprimait alors le législateur, s'oppose au mariage religieux. Mais cette loi devait rapidement vieillir — c'est ce qui est arrivé — pour autant qu'elle affirme que le mariage enregistré donne naissance à des droits et obligations.

Deux questions se posent :

Le mariage non religieux et non enregistré — défini par les relations matrimoniales effectives — crée-t-il ou non des droits et des obligations ? Autrement dit, l'enregistrement du mariage est-il une condition indispensable pour que ce dernier soit effectif ?

Mais qu'est-ce, en général, « l'effectivité du mariage » ?

L' « effectivité du mariage » est indissolublement liée à la « légitimité du mariage ». Ces deux conceptions sont, à leur tour, intimement liées aux caractères capitalistes des Etats modernes dans lesquels la bourgeoisie a soin de se séparer du « commun peuple ». L'accès à la famille des riches n'est ouvert qu'à « l'enfant légitime », né d'une union sanctionnée par l'église ou la société, c'est-à-dire la caste, la classe. Le seigneur russe du siècle passé pouvait entretenir les relations qui lui plaisaient avec ses serves ; le fruit de ces unions n'était pas « légitime ». Les bâtards qui en naissaient ne pouvaient entrer dans la famille « paternelle ». Ils étaient portés sur les listes des castes dites imposables.

Avec la chute du régime capitaliste, avec l'abolition des castes, la différence entre la cohabitation matrimoniale et extra-matrimoniale a perdu toute signification réelle. La cohabitation est considérée par la loi comme un état juridique. Il ne peut plus être question de la non-effectivité du mariage, du moment que ce dernier est un fait. Or, le mariage est effectif, qu'il soit enregistré ou non.

Si l'enregistrement est nécessaire, ce n'est nullement pour valider le mariage (qui est un fait et non une formalité), mais pour faciliter la protection des droits des personnes et des biens. Dans la République des Soviets, il n'y a et il ne peut y avoir, au point de vue juridique, de distinction

entre le mariage enregistré et non enregistré. Tous les droits et obligations créés par le mariage découlent des relations matrimoniales effectives, même si celles-ci ne sont pas enregistrées. La différence ne peut consister qu'en ceci : l'enregistrement du mariage comprend ce que les juristes appellent la présomption de relations déterminées entre les conjoints ; par exemple : lorsqu'un enfant naît au cours du mariage, la mère n'est pas tenue d'établir légalement la paternité de l'enfant. Mais si l'autre conjoint nie, malgré l'existence du mariage enregistré, sa paternité, c'est à lui de faire la preuve légale de ses allégations. En cas de mariage non enregistré, le soin de démontrer la paternité incombe à la mère. L'enregistrement du mariage, au fond, ne peut avoir d'autre destination que de faciliter la preuve de la vie commune des conjoints. Si le but de l'enregistrement n'était pas seulement la protection des intérêts, si autrement dit, il était la source de droits et d'obligations mutuels, il ne correspondrait plus à notre point de vue sur le mariage. A nos yeux, les personnes unies par un mariage formel et celles entretenant des relations matrimoniales non enregistrées, sont égales en droit et ont les mêmes obligations envers les enfants.

Le législateur doit donc faire un pas en avant et reconnaître que l'enregistrement n'est, à vrai dire, qu'une transition vers une forme plus élevée de l'union libérée de toute formalité. Dans les masses ouvrières et surtout paysannes, l'habitude est séculaire de marquer par une consécration cette étape de la vie, et l'on aurait souvent recours à l'Eglise si la consécration civile du mariage faisait défaut.

Le nouveau projet de Code civil n'affirme pas que l'enregistrement est nécessaire pour la validité du mariage. L'article 1er constate que « l'enregistrement du mariage a pour but de faciliter la protection des droits des personnes et des biens, ainsi que celle des intérêts communs des époux et des enfants ».

De cette idée directrice découlent diverses conséquences. Le nouveau texte n'examine pas les conditions du mariage (le législateur n'a pas à s'en occuper) ; il expose uniquement celles qui sont nécessaires à l'enregistrement du mariage. Ce n'est pas du tout la même chose.

Les conjoints peuvent à tout instant faire enregistrer leur union avec mention de la date effective du début de la vie commune.

Le droit à l'aide matérielle — pension alimentaire — s'étend aux époux non inscrits sur les registres de l'état civil, à cette réserve près que l'intéressé ne peut le faire valoir que libre de tout mariage enregistré. Les liaisons parallèles au mariage enregistré ne peuvent être considérées comme ayant un caractère matrimonial. Exception est faite quant à l'alimentation des enfants.

Nos juges auront, dans l'application du futur Code civil, à s'inspirer de leurs connaissances de la vie pratique et des mœurs nouvelles, afin de ne pas confondre les relations matrimoniales effectives auxquelles la loi reconnaîtra l'intégrité des droits, malgré l'absence de sanction légale, avec les rencontres et les liaisons plus ou moins accidentelles, quelle qu'en soit la durée, et qui ne créent aucun droit en raison de l'absence du travail commun — pris comme le point de départ des conséquences juridiques et matérielles engendrées du mariage.

Par une modification sérieuse à l'ancienne loi, les mêmes droits seront attribués aux deux conjoints sur les biens acquis pendant la vie commune. La séparation des biens de cette sorte d' « association complète » est aux yeux du législateur soviétiste un vestige de l'ancienne

immunité des droits de propriété. Nous adoptons pour type normal la famille laborieuse dans laquelle il n'est pas possible de discerner les apports véritables des conjoints. Le fruit du travail des époux constitue leur bien commun.

Les paragraphes concernant les relations entre enfants et parents ont subi moins de modifications, notre conception à cet égard ayant été nettement fixée en 1918. Notre conception, exprimée par le Code de 1918, repose sur deux principes : les droits des enfants à l'égard des parents sont fixés par la parenté réelle. Il ne peut, à cet égard, être question de naissance dans le mariage ou hors le mariage. — Et : les droits des parents n'ont d'autre but que l'intérêt des enfants. La loi admet même l'existence de droits de parents, non à l'égard des enfants, mais à l'égard de tierces personnes en faveur des enfants. A l'égard des enfants, les parents ont surtout des obligations : pourvoir aux besoins des enfants en bas âge, éduquer les enfants, les préparer à la vie sociale. En cas de non exécution de leurs obligations, les parents peuvent perdre leurs « droits », la garde des enfants peut leur être retirée.

Le nouveau projet introduit ici une précision nécessaire dont l'absence, dans la pratique, a conduit à des conflits douloureux : les parents ont le droit d exiger, par l'organe du tribunal, qu'on leur rende leurs enfants qui se trouvent, pour une raison ou une autre, chez des étrangers. Mais le tribunal, dans sa décision, n est pas lié par le droit formel des parents, il ne doit s'inspirer que des intérêts de l'enfant.

Une modification très sérieuse consiste en l'admission de l'adoption que les auteurs du projet considèrent comme un moyen de combattre le vagabondage infantile. Les institutions de protection de la maternité et de l'enfance appliquent depuis longtemps le patronage des enfants ; ceux-ci sont confiés à des familles pour être élevés, ce qui se fait beaucoup parmi les paysans. L'interdiction de l'adoption perd donc toute signification. Le nouveau Code Civil reconnaîtra formellement l'adoption et établira l'égalité complète des enfants adoptés et pauvres.

On nous permettra d'indiquer en terminant combien les questions du mariage et de la famille sont encore loin dans les pays bourgeois, d'être résolues.

Sous ce rapport, le pays le plus intéressant est la France, où la séparation de l'Eglise et de l'Etat est donnée, où la législation n'accorde aucune validité juridique au mariage religieux et exige l'intervention de l'autorité civile. Le mariage y est encore régi par les principes du vieux droit romain, qui considère la femme comme devant demeurer perpétuellement en tutelle.

Le mariage civil français et notre formalité d'enregistrement sont donc deux choses profondément différentes.

L'article 1er de notre projet fixe avec précision les étroites limites juridiques de l'enregistrement. L'article 194 du Code Civil français dit : « Nul ne peut réclamer le titre d'époux et jouir des conséquences civiles du mariage s'il ne présente un acte de mariage inscrit au registre de l'état civil. » Ainsi, les relations matérielles et juridiques découlent non du fait même du mariage, comme chez nous, mais de la formalité légale !

Les articles 3 et 5 de notre projet n'indiquent que peu d'obstacles à l'enregistrement ; la loi française exige le consentement des parents si les intéressés ont moins de 21 ans ; en l absence des ascendants directs, le consentement d'autres parents, des ascendants collatéraux, par exemple, est requis ; ou celui du conseil de famille.

La loi soviétique ne pose même pas la question de l'égalité complète des époux. Cette égalité est hors de doute.

L'article 213 du Code Civil français proclame que le mari doit protection à l'épouse et que celle-ci doit, en retour, aide et obéissance. La femme doit suivre le mari. Les droits de propriété de la femme sont limités même lorsqu'elle gère elle-même un commerce ou lorsque les biens sont séparés. Elle ne peut, sans autorisation du mari, ni plaider, ni vendre, ni aliéner ou engager ses biens. De par la loi, le mari gère les biens familiaux et dispose *seul* de ses biens personnels (sans pouvoir aliéner les biens immobiliers), à moins que, par contrat de mariage, la femme ou ses parents n'aient pas songé à régler la disposition de leurs biens.

Voyons le divorce. Les motifs qui l'autorisent en France sont extrêmement peu nombreux. Ce sont : l'infidélité conjugale, l' « adultère » ; les offenses graves et les condamnations infamantes. La procédure judiciaire est compliquée ; un délai de « séparation de corps » est prévu.

Et la législation française du mariage est en Europe une des plus avancées !

On peut dire de façon générale que la législation matrimoniale des pays bourgeois enchaîne les époux l'un à l'autre, d'autant plus étroitement que l'esprit religieux est plus vivace. Le fond en est invariable. On y retrouve toujours des variantes du droit romain. Les aspects du divorce le font voir. En Italie, pays clérical, le divorce est extrêmement difficile ; en Belgique, on a suivi l'exemple de la France ; l'Allemagne protestante témoigne une certaine largeur de vues, mais la loi du *Reich* plie devant les législations locales de la Prusse, de la Saxe, etc..., et repousse certains motifs de divorce, tels que l'aversion, l'incompatibilité d'humeur, la maladie incurable, etc...

Dans toutes les législations d'Europe se retrouve la situation privilégiée du mari. Dans certaines législations, la femme est obligée de suivre le mari à tout changement de résidence. Et ce n'est que dans quelques cas strictement précisés quelle se libère de cette obligation. Le mari est toujours considéré comme le chef de la famille. La femme adopte le nom de famille, la condition et l'état du mari qui, à son tour, selon la loi, lui doit aide et protection en toutes circonstances.

La dépendance matérielle de la femme est partout affirmée ; les différentes législations modifient dans une mesure plus ou moins grande les principes du Code Napoléon sur l'état de tutelle de la femme. Sous ce rapport, les lois de l'ancien régime russe étaient avancées, car elles admettaient la liberté et l'indépendance de la femme dans la disposition de ses biens. En Allemagne, d'après la loi d'Empire, les biens de la femme, à l'exception des objets d'usage personnel et des biens acquis par le travail personnel, sont gérés par le mari. Les transactions conclues par la femme sans l assentiment du mari n'ont aucune validité, de même les décisions de tribunal sur affaires plaidées par la femme sans l'assentiment du mari.

Ce court parallèle montre assez nettement que la législation soviétiste émancipe seule et réellement la femme.

LA VIE DU PARTI

La campagne municipale de 1925

Aux secrétaires de rayon pour les secrétaires des commissions municipales et les secrétaires de cellules

Cher camarade,

Vous trouverez ci-après les premiers articles concernant le programme municipal du Parti communiste ; la suite vous parviendra très prochainement.

Ces articles sont intentionnellement très détaillés, afin de permettre aux camarades, les moins au courant des affaires municipales, de pouvoir les pénétrer très rapidement.

Ces articles ne sont pas définitifs, vous avez encore le temps de *nous adresser immédiatement vos suggestions*, qui seront centralisées et serviront à fixer le programme définitif qui sera adopté d'ici peu. Néanmoins vous pouvez commencer à utiliser ces suggestions pour la propagande.

Il sera extrait de ces nombreux articles un programme beaucoup plus condensé qui paraîtra en temps utile.

Vous voudrez bien adresser toutes les suggestions et propositions, exactement à l'adresse suivante, en ayant le soin de n'écrire qu'au recto et sur feuillets séparés pour chacune des parties du programme :

Camarade Cat, Commission Municipale Centrale (Programme), 120, rue Lafayette, Paris (10e).

LA COMMISSION MUNICIPALE CENTRALE.

LES ARTICLES DU PROGRAMME MUNICIPAL DU BLOC OUVRIER-PAYSAN

Les thèses votées au Congrès National du Parti communiste, tenu à Clichy en janvier 1925, définissent les directives générales, les buts, la tactique, les tâches, les méthodes de travail du Bloc Ouvrier-Paysan dans le domaine municipal.

L'application de cette ligne politique, ainsi définie, aux divers champs dans lesquels s'exerce l'activité municipale peut se résumer par les articles suivants, qui ne constituent nullement un programme limitatif.

L'action municipale du B.O.P. devant, en effet, s'étendre et s'adapter aux conditions sans cesse nouvelles de la lutte pour la défense des intérêts prolétariens et paysans, le Programme du Bloc Ouvrier-Paysan ne saurait être figé dans un texte étroit.

1° Dans l'ordre politique

1re Partie. — *L'action municipale du Bloc Ouvrier-Paysan doit d'abord être mise au service de la lutte générale du prolétariat et contribuer expérimentalement à la formation de son esprit de classe.*

ARTICLE PREMIER. — Elle doit toujours avoir l'initiative de la défense vigoureuse des intérêts locaux et immédiats des diverses couches de la population laborieuse citadine ou rurale.

ART. 2. — Lier constamment les situations locales à la situation générale, montrer que l'exploitation des prolétaires et des paysans sur les terrains particuliers et locaux qui font l'objet de l'action communale est intimement liée à leur exploitation en tant que classe sociale par le régime capitaliste tout entier.

ART. 3. — Réaliser au plus vite toutes les réformes possibles dans l'ordre municipal pour mieux mettre en évidence l'insuffisance des méthodes réformistes et pour démasquer les chefs réformistes en les obligeant à se prononcer. S'attacher, à l'occasion de chacune d'elles, à mettre en lumière la responsabilité du régime bourgeois dans tous les domaines particuliers de l'exploitation des prolétaires.

ART. 4. — Intégrer la défense de ces intérêts locaux dans l'ensemble de la lutte des classes, incorporer ces luttes partielles au processus général de la lutte révolutionnaire, faire appuyer la défense des revendications locales par l'ensemble des organisations prolétariennes.

ART. 5. — Lutter contre l'ingérence du Pouvoir central dans la vie municipale, dénoncer le droit de veto des préfets. Dresser l'ensemble des municipalités du Bloc Ouvrier-Paysan contre la législation municipale bourgeoise, mettre expérimentalement en lumière l'hypocrisie du système démocratique en s'appuyant sur l'ensemble de la vie municipale.

ART. 6. — Appuyer politiquement, moralement et matériellement les ouvriers et les paysans dans leurs luttes pour les revendications immédiates contre le patronat.

IIe Partie. — *Après avoir dénoncé le régime bourgeois, le Bloc Ouvrier-Paysan doit entraîner les masses à l'exercice direct de leurs droits politiques en dehors de l'appareil politique bourgeois.*

ART. 7. — Le Bloc des municipalités ouvrières et paysannes collaborera directement avec les masses citadines et rurales ; c'est avec elles et avec les délégués ouvriers, paysans et techniciens de ses organisations de classe, que le Bloc Ouvrier-Paysan étudiera les questions municipales et les revendications de la population laborieuse ; avec elles, il mettra au point ses réformes et définira son action.

ART. 8. — Il introduira, chaque fois que ce sera possible, les délégués ouvriers-paysans et leurs techniciens dans les diverses commissions d'étude et de contrôle que créent les municipalités.

ART. 9. — Il appellera dans cette collaboration directe des élus du B. O. P. et des masses prolétariennes, tous ceux que le régime bourgeois écarte de la vie politique (femmes, apprentis, soldats, indigènes des colonies, etc.).

IIIe Partie. — *Le Bloc Ouvrier-Paysan dénonce la fiction de la démocratie bourgeoise, mais il met en demeure les démocrates radicaux et socialistes qui s'en réclament d'appliquer intégralement leurs propres principes, de lutter avec les communistes à la fois contre l'expression cari-*

caturale actuelle de cette démocratie et contre les atteintes de la violence faciste au libre exercice de ces libertés politiques restreintes conquises par les travailleurs.

ART. 10. — Lutte ouverte et collective des Municipalités ouvrières et paysannes contre la législation municipale de 1884, qui n'est qu'une caricature grotesque de la démocratie bourgeoise.

ART. 11. — Lutte contre son interprétation restrictive par le Conseil d'Etat.

ART. 12. — Lutte contre l'extension de cette législation étouffante aux provinces de langue allemande, qui jouissent de la législation municipale allemande, beaucoup plus libérale.

ART. 13. — Lutte contre la législation de 1875, qui exclut Paris du droit commun en matière municipale.

ART. 14. — Suppression du régime de l'indigénat dans l'Empire colonial français.

ART. 15. — Suppression de la dualité des administrés et de toutes différences de représentation entre indigènes et conseillers français ;

Eligibilité des conseillers indigènes comme maires ; accession aux postes de secrétaires de mairie ;

Egalité des participations des conseillers indigènes à la désignation des délégués sénatoriaux.

ART. 16. — Retour en Tunisie à la Constitution tunisienne.

ART. 17. — Droit de vote aux originaires des colonies françaises demeurant en France.

ART. 18. — Autonomie communale en matière de budget, de police et d'administration.

ART. 19. — Extension de la liberté d'association des communes dans l'ordre politique, administratif et économique.

ART. 20. — Revision de la loi électorale municipale ;

Représentation proportionnelle ;

Lutte contre l'inégalité de représentation des faubourgs populeux et des quartiers riches de Paris.

ART. 21. — Droit de vote et éligibilité des femmes, des soldats, des indigènes coloniaux ;

Droit de vote à partir de 18 ans pour les travailleurs des deux sexes.

ART. 22. — Protection de ces libertés politiques restreintes contre les atteintes du Sénat réactionnaire et des ligues fascistes.

ART. 23. — Lutte des Municipalités contre l'armement clandestin des groupements fascistes ; organisation effective, locale, de la défense des libertés politiques contre la violence fasciste ; dissolution des patronages locaux poursuivant un but fasciste.

ART. 24. — Lutte pour l'unité prolétarienne antifasciste.

ART. 25. — Action effective des Municipalités prolétariennes pour la réalisation de l'unité syndicale de la classe ouvrière.

2° Dans l'ordre budgétaire administratif

Ire Partie. — *Le Bloc Ouvrier-Paysan revendique l'autonomie budgétaire des communes, le libre choix de leurs taxes et impôts, la libre gestion des intérêts des travailleurs de la cité.*

ART. 26. — Pour l'autonomie budgétaire des communes, la maîtrise de leur administration et de leur police. (Voir art. 18.)

ART. 27. — Pour l'extension de leur capacité industrielle et commerciale.

ART. 28. — Possibilité de mettre directement en valeur leurs richesses locales.

ART. 29. — Liberté absolue d'entente et d'association des Communes ; possibilité d'exploitation collective des services publics et d'échanges directs entre cités prolétariennes et rurales. (Voir art. 19.)

ART. 30. — Contre toute aliénation du domaine communal et départemental.

ART. 31. — Coalition des communes du Bloc des Municipalités ouvrières et paysannes contre la fiscalité de classe imposée par l'Etat.

ART. 32. — Lutte collective et ouverte qui pourrait aller jusqu'au refus collectif du budget imposé par les préfectures, et appuyée par les larges masses citadines et rurales, pour obtenir la maîtrise administrative et budgétaire.

IIe Partie. — *Le Bloc Ouvrier-Paysan dénoncera sans cesse et combattra avec vigueur la fiscalité de classe imposée aux Communes.*

ART. 33. — Lutte contre la fiscalité de l'Etat pesant totalement sur la classe ouvrière et paysanne et les classes moyennes.

ART. 34. — Dénonciation du budget de l'Etat consacré exclusivement à la sauvegarde des intérêts capitalistes et laissant aux Communes la plus grosse partie des charges concernant l'hygiène publique, l'assistance sociale, etc.

ART. 35. — Réaction contre cette fiscalité par la suppression de tous les impôts locaux et taxes municipales actuels frappant les populations laborieuses.

ART. 36. — Lutte pour la suppression de tous impôts et taxes indirects.

ART. 37. — Suppression des octrois, en commençant par les octrois alimentaires ; mesures de garantie pour le personnel des octrois.

ART. 38. — Libre choix des taxes de remplacement.

ART. 39. — Vote de ces taxes, appel à la population contre le veto de la préfecture ; lutte ouverte et collective pour obtenir l'abrogation de la loi de 1897.

ART. 40. — Exemption de la cote mobilière et personnelle sur les petits loyers, en ramenant les bases d'exemption au taux actuel du coût de la vie et en tenant compte du nombre de personnes constituant le foyer.

ART. 41. — Discrimination entre les taxes sur la propriété bâtie ; faibles taxes sur les locaux d'habitation avec large dégrèvement à la base ; taxes moyennes sur les locaux moyens industriels, agricoles et commerciaux, avec dégrèvement pour le petit commerce, la petite industrie et la petite entreprise agricole ; fortes taxes sur les locaux des banques, des grandes entreprises commerciales, agricoles et industrielles et sur les établissements de haut luxe.

IIIe Partie. — « *Il faut prendre l'argent où il est.* »

ART. 42. — Impôts et taxes directs à la charge de la grande bourgeoisie par de larges exemptions à la base, tenant compte des charges de famille et une rapide progressivité en fonction de la fortune.

ART. 43. — Taxes additionnelles au profit des Communes sur l'imposition de la richesse acquise par la conscription des grandes fortunes, réclamée par le Bloc Ouvrier-Paysan.

ART. 44. — Taxes additionnelles aux impôts d'Etat dans la mesure où ils frappent le capital, les gros revenus, les grandes successions.

ART. 45. — Taxes somptuaires ne frappant que le grand luxe.

ART. 46. — Taxation de la plus-value immobilière, foncière, commerciale et industrielle, acquise du fait des travaux exécutés par les Communes, les Départements et l'Etat.

ART. 47. — Exemption de cette taxe pour la petite et la moyenne propriété familiale et les exploitations domestiques.

ART. 48. — Lutte de toutes les municipalités pour que cette taxe revienne aux Communes et non pas au budget d'Etat consacré aux seules œuvres de guerre et de mort.

ART. 49. — Redevances sur l'exploitation des forces et des richesses naturelles.

ART. 50. — Taxes sur toutes les entreprises capitalistes qui contribuent par leur mauvaise installation, leurs conditions antihygiéniques d'exploitation, leurs dégagements de produits nocifs ou délétères à accroître les charges communales en matière d'hygiène et d'assistance.

ART. 51. — D'une manière générale, contre-partie systématique dans le domaine municipal de la conception budgétaire de la Bourgeoisie.

IV[e] Partie. — *Pour une meilleure gestion communale.*

ART. 52. — Amoindrir les effets déprimants de la dictature bourgeoise par une gestion au seul profit des intérêts des classes travailleuses.

ART. 53. — Dénoncer vigoureusement le pillage des budgets communaux et départementaux. Appel à la population.

ART. 54. — Recours légal contre les élus ayant laissé piller le budget communal et les particuliers en ayant sciemment profité.

ART. 55. — Dénonciation et annulation des contrats scandaleux ayant surpris la bonne foi des Communes.

ART. 56. — Recours légal contre les concessionnaires bénéficiaires de ces escroqueries et leurs complices des Hôtels de Ville.

ART. 57. — Impossibilité de cumuler un mandat électif et un poste administratif dans la Commune, le Département, avec des fonctions personnelles ou des attaches familiales représentant des intérêts dans les compagnies concessionnaires des services publics.

ART. 58. — Dénonciation de la politique d'emprunts communaux et départementaux, héritée des méthodes banqueroutières de l'Etat bourgeois.

ART. 59. — Possibilité du contrôle direct de la gestion par les organisations d'usagers et de travailleurs.

ART. 60. — Nomination de leurs délégués et de leurs techniciens dans les commissions municipales.

ART. 61. — Publication et affichage des dispositions principales du projet de budget. Appel à la critique de la population et registre lui permettant pendant un mois de consigner ses observations.

ART. 62. — Statuts types et contrats collectifs régionaux concernant le personnel communal.

ART. 63. — Exécution stricte de toute législation sur les conditions de travail. Contrôle des délégués des organisations ouvrières ou rurales.

ART. 64. — Subventions aux œuvres et aux organisations venant en aide à la classe ouvrière et paysanne

ART. 65. — A travail égal, salaire égal pour les femmes employées communales. Minima de salaire fixé avec les organisations syndicales.

ART. 66. — Pour une politique des services publics accroissant les ressources budgétaires au lieu de les absorber.

3° Services publics

I[re] Partie. — *Le B. O. P. dénonce les conceptions des politiciens de droite et de gauche en matière de services publics qui ont abouti à l'aliénation du domaine industriel des cités ouvrières entre les mains des requins de la finance et de l'industrie.* (Pour mémoire, articles 57, 58 et 59.)

ART. 67. — Le B. O. P. entend dénoncer vigoureusement la collusion des élus bourgeois avec les représentants des grandes compagnies concessionnaires et demander des sanctions contre eux.

ART. 68. — Dénoncer les contrats scandaleux obtenus grâce à leur complicité et soulever les masses qui en sont victimes pour en obtenir l'annulation.

ART. 69. — Dénoncer les spéculations et les sabotages de matériel dont sont l'objet les exploitations que doivent racheter les communes et les départements.

ART. 70. — Dénoncer le principe scandaleux du « manque à gagner » qui entend faire payer par les contribuables des bénéfices que des circonstances de force majeure ont empêché de réaliser (guerre, dépréciation monétaire, etc.).

ART. 71. — Utiliser au contraire ces circonstances, qui constituent un risque normal commun à toutes les entreprises privées, pour racheter ces monopoles dans les conditions les plus favorables.

ART. 72. — Dénoncer dans les contrats la formule qui fixe une rémunération préalable des capitaux par la collectivité, quels que soient les résultats de la gestion.

ART. 73. — Dénoncer les contrats sans bilatéralité laissant au public une utilisation défectueuse et onéreuse, au personnel des salaires de famine, aux communes le poids des déficits voulus et les charges de l'exploitation, aux concessionnaires les larges rémunérations et un pouvoir absolu de direction et de gestion.

ART. 74. — Dénoncer la formule des « primes d'économie » ou de « bonne exploitation », payées même pour une gestion déficitaire ou des rendements inférieurs à la normale.

ART. 75. — Dénoncer l'escroquerie des formules qui permettent à la fois une gestion déficitaire pour la ville et une rémunération des actionnaires se partageant avec leur famille un nombre illimité de postes scandaleusement rétribués.

ART. 76. — Dénoncer les contrats et les avenants à longs termes engageant les communes et les départements pour des périodes à venir où les conditions de la technique différeront totalement de la période actuelle.

ART. 77. — Dénoncer les clauses contractuelles qui portent atteinte aux principes mêmes de l'économie bourgeoise et qui éliminent, avec le libre jeu de la concurrence, la stimulation des forces productives, qui sont, par suite, des facteurs d'exploitation technique rétrograde et de cherté de vie croissante.

ART. 78. — Dénoncer tous les contrats qui ne comportent pas des garanties efficaces de contrôle technique et administratif des communes, des usagers, du personnel et de ses délégués techniciens.

ART. 79. — Dénoncer les contrats qui ne comportent pas le contrôle des conditions de travail et de l'application des lois sociales, ainsi que de sérieuses garanties quant aux droits corporatifs du personnel.

ART. 80. — Dénoncer les exploitations qui se retranchent derrière leurs assurances pour ne prendre aucune mesure de protection contre les accidents provoqués par leur direction incompétente et leur matériel défectueux.

ART. 81. — Dénoncer les marchés de gré à gré passés sans témoins ni contrôle.

ART. 82. — Dénoncer les adjudications dans lesquelles les soumissionnaires en concurrence s'entendent pour se partager les commandes et pour hausser les prix.

IIe Partie. — *Pour une gestion des services publics au profit des travailleurs.*

(Pour mémoire : art. 18, 19, 26 et 29 du présent programme.)

ART. 83. — Pour une exploitation des services publics stimulant le développement des forces productives vers un meilleur rendement au profit de la collectivité, sous l'effet du triple contrôle du public usager, du personnel prolétarien et technicien et des autorités communales.

ART. 84. — Substitution aux régies dites « intéressées » des « régies sociales », comportant ce contrôle permanent.

ART. 85. — En cas d'appel nécessaire à la collaboration financière ou technique des entreprises capitalistes, introduire le principe du partage des bénéfices ou des pertes, de la revision fréquente des prix, de la suprématie du contrôle technique et administratif de la gestion par les intéressés.

ART. 86. — Systématiser l'exploitation collective par les syndicats de communes.

ART. 87. — Discriminations dans les tarifs, selon qu'ils s'appliquent à des catégories d'usagers représentant des classes sociales aisées ou pauvres, à une commission domestique ou commerciale, dans le sens de la protection des intérêts des populations laborieuses.

ART. 88. — Contrôle et amélioration de la technique en vue d'une diminution des tarifs appliqués aux usagers des classes moyenne, prolétarienne et paysanne.

ART. 89. — Utilisation des bénéfices réalisés sur les exploitations utilisées par les couches sociales supérieures pour permettre l'exploitation du prix de revient des services publics, les plus utiles aux masses laborieuses.

ART. 90. — Rappel de l'article 59 sur l'interdiction de cumuler une fonction publique ou un mandat électif avec des intérêts personnels ou familiaux dans les entreprises concessionnaires de services publics.

ART. 91. — Interdiction aux actionnaires et au personnel dirigeant des compagnies concessionnaires de traiter avec toute entreprise, dans laquelle ils ont des intérêts directs ou indirects, pour la fourniture de toutes matières premières ou œuvrées, ou la vente de tous déchets et sous-produits. Introduction de fortes pénalités au cas où ces prescriptions seraient inobservées même indirectement.

ART. 92. — Interdiction aux autorités locales de confier les rapports techniques aux ingénieurs ayant partie liée avec les compagnies concessionnaires ou fermières.

ART. 93. — Obligation de diffuser largement les projets d'avenants et de contrats longtemps avant leur discussion.

ART. 94. — Obligation d'adjoindre aux rapports techniques officiels une critique des organisations syndicales de techniciens.

ART. 95. — Obligation de faire appel par voie d'affiche à la critique du public, dépôt à cet effet pendant trois mois des projets d'avenant ou de contrat dans les Mairie, registres ouverts à la critique publique, adjonction de ces critiques au dossier officiel.

ART. 96. — Introduction obligatoire de clauses garantissant l'application de la législation sociale sur le travail, l'observation des libertés syndicales, des tarifs syndicaux et les garanties données aux usagers, sous le contrôle direct des intéressés.

ART. 97. — Introduction obligatoire du principe : « A travail égal, salaire égal ».

ART. 98. — Responsabilité directe du personnel dirigeant en cas d'accidents imputables aux conditions défectueuses d'exploitation, à l'état du matériel, à la nature des règlements ou à l'imprévoyance de la direction.

Enquête obligatoire après chaque accident grave par des commissions dans lesquelles la compagnie, le public, la commune, le personnel et les organisations de techniciens seront représentés.

ART. 99. — Mêmes dispositions générales que pour les régies concernant les adjudications.

ART. 100. — Gratuité des pompes funèbres pour la population pauvre.

ART. 101. — Gratuité des transports pour les simples soldats, les enfants jusqu'à 10 ans, les mutilés ou les vieillards et malades munis de cartes spéciales.

ART. 102. — Pour mémoire : Voir articles du présent programme concernant les services d'urbanisme, d'assistance, d'hygiène et de scolarité.

Voir programme rural.

A suivre : 4° *Urbanisation ;* 5° *Hygiène et Assistance sociales ;* 6° *Scolarité ;* 7° *Economie urbaine ;* 8° *Questions rurales.*

Vers la bolchevisation de la Région Parisienne

par **Desusclade**

Le 5e Congrès mondial décidait que le P.C.F. devrait avoir terminé sa réorganisation fin 1924. Considérant que la Région Parisienne doit être le point d'appui du Parti, le Bureau Politique, en accord avec les Comités Fédéraux de la Seine et de la Seine-et-Oise, décida la fusion immédiate de ces deux Fédérations. Le principe adopté, les deux Comités Fédéraux se fondirent en un seul, un appareil plus développé fut créé pour la nouvelle Fédération. Il se mit immédiatement au travail.

FB Pol. Wiss. FU-Berlin

Premières tâches

Un bureau fédéral et un bureau d'organisation furent désignés qui se donnèrent comme premier travail un recensement de tous les adhérents par lieu de travail et lieu d'habitation. En même temps on poussait à la création de nouvelles cellules avec les éléments déjà connus qu'il s'agissait d'animer, les cellules existant déjà étant renforcées. Les sections étaient invitées à fournir des plans de leurs localités avec les renseignements permettant une organisation plus rationnelle du travail (la multiplicité des tâches et le peu de moyens dont dispose la R.P. a empêché de mener à bien, jusqu'à maintenant, cette partie du travail).

Ensuite la R.P. fut divisée en cinquante-deux rayons (chiffre ramené plus tard à quarante-huit). Pour chaque rayon constitué, il fut désigné un délégué ayant à charge d'activer le travail sous sa responsabilité.

La transformation idéologique

Pour que cette transformation ne restât pas purement formelle, de grands efforts furent faits.

Chaque semaine les secrétaires de cellules se réunissent, une causerie leur est faite sur un problème politique d'actualité, complétée par un exposé des tâches d'organisation les plus pressantes.

Chaque mois a lieu une assemblée des bureaux de rayons. Dans cette assemblée on traite aussi des tâches politiques et d'organisation. De plus, un échange de vues a lieu, une synthèse des expériences de tous est tirée au profit de chacun. Les rayons apportent leurs idées, leurs critiques, rendent compte des difficultés rencontrées, des méthodes employées pour les vaincre, etc.

Les délégués fédéraux sont également présents à ces assemblées. Ils sont d'ailleurs réunis périodiquement pour l'étude de leurs tâches particulières.

Par le *Bulletin Fédéral*, par les circulaires, tous les membres de la Région sont tenus au courant de la vie et des besoins de la Région pendant l'intervalle de ces différentes réunions.

Le travail actuel

Ayant affermi sa base, la R.P. porte son effort, à l'heure actuelle, vers la constitution des fractions. Les fractions syndicales sont au premier plan de ses préoccupations, bien entendu. Il a déjà été constitué un nombre respectable de fractions. D'autres sont en voie de formation. Quelques-unes ont déjà fait un travail sérieux qui commence à porter ses fruits. Mais là encore, le manque de moyens, principalement de salles de réunions, est particulièrement gênant. De plus, un certain nombre de camarades n'ont pas encore compris l'importance de cette partie de nos tâches. Il est nécessaire de leur démontrer leur erreur et d'en faire des militants vraiment actifs. A cet effet, sont organisées des réunions périodiques des membres des fractions, ainsi que des militants occupant des postes responsables.

En même temps toute la région est mobilisée pour la lutte municipale qui revêt une grande importance politique. Une Ecole Fédérale Municipale a été organisée. Les plus grands efforts sont faits pour que la lutte soit engagée dans les meilleures conditions possibles.

La R.P. s'est également préoccupée de son extension décidée au Congrès de Clichy. La liaison a été établie avec les Fédérations de l'Oise et de la Seine-et-Marne. C'est en parfait accord que se poursuivent les travaux préliminaires de fusion. Les plus grands soins sont pris pour que cette fusion se réalise sans heurts et sans gêne dans cette période où le Parti consacre la plus grande partie de son activité à la lutte pour la conquête des municipalités au B.O.P.

Les résultats

Déjà les résultats obtenus sont sensibles. L'influence du communisme s'est largement développée dans la R.P. Les bourgeois en ont pris prétexte pour lancer leurs appels à l'organisation du fascisme.

En effet, luttant pour sa réorganisation, la R.P. ne négligeait pas la propagande et l'agitation. Plus de mille réunions de sorties d'usine furent organisées, de nombreux meetings, couronnement de plusieurs campagnes, démontrèrent que l'influence du Parti sur le prolétariat de la Région était très sérieuse. Nous ne citerons que les principaux de ces meetings :

Anniversaire de la Révolution Russe. Plus de vingt mille camarades acclamaient les Soviets à Luna-Park.

Meetings de commémoration de Lénine en banlieue, grand meeting central à Paris. La salle de la Grange-aux-Belles était trop petite, un autre meeting dut être improvisé à Mathurin-Moreau.

Manifestation au Pré-Saint-Gervais en faveur de l'unité syndicale ; une vingtaine de mille de camarades répondirent à notre appel, malgré un froid rigoureux.

Meeting pour le vote des femmes, Gymnase Japy, salle comble, plus de sept mille personnes dont la moitié de femmes.

Meeting commémoration de la Commune au Marché Saint-Pierre, au pied de la Butte Montmartre, salle plus que comble, autant de camarades à l'extérieur que dans la salle.

La manifestation qui ouvrit véritablement les yeux à la bourgeoisie fut le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon.

Comment tout ceci avait-il été possible ?

Tout ce travail a été réalisé grâce au regroupement opéré à la faveur de la réorganisation.

De nombreuses énergies nouvelles furent suscitées. Des militants inconnus la veille surgirent et montrèrent la richesse de notre Parti en hommes que l'ancienne organisation ne permettait pas d'employer.

La R.P. fournit une grande partie des effectifs de l'Ecole Léniniste de Bobigny. La plupart de ces camarades sont, à l'heure actuelle, à la disposition du Parti.

Une Ecole Fédérale fut créée, assidument suivie par les adhérents. Déjà de nombreux rayons ont organisé leurs écoles, d'autres sont en voie de formation.

Cette volonté d'apprendre, jointe à une lutte politique sérieuse contre la droite, a formé des cadres solides pour notre région dont le niveau politique s'est élevé sensiblement, à tel point que le départ de la plupart des élèves de l'Ecole Léniniste centrale ayant été mis à la disposition du Parti par la R.P. n'a pas apporté de graves perturbations dans la région, quoique plusieurs secrétaires de rayons aient dû être remplacés au pied levé.

La R.P. a fait tout son possible pour déborder son cadre et aider dans la mesure de ses moyens d'autres régions moins favorisées. Par

exemple elle a entretenu de ses deniers pendant plusieurs mois un organisateur mis à la disposition de la Région du Nord. Ses efforts en ce sens, ne sont limités que par les moyens dont elle dispose.

Sans mésestimer ce qui lui reste à faire, sans méconnaître toutes ses imperfections, la R.P. peut regarder l'avenir avec confiance. Elle s'attellera à la besogne, elle essaiera de remanier ce qui est mauvais, elle tentera de réaliser les tâches qui lui sont fixées, avec le maximum de bonne volonté. Bien des erreurs ont été commises, bien des fautes devront être réparées. Avec les nouveaux devoirs que lui créent sa position importante, la R.P. ne rusera pas, elle regardera les tâches qui lui incombent avec toute sa volonté tendue vers le but à atteindre.

Avoir gagné la confiance de la classe ouvrière est bien — prouver que cette confiance est bien placée est mieux encore. La tâche est ardue, il faut que chacun s'y donne, il faut que la R.P. démontre au prolétariat qu'elle est capable de le guider et de l'organiser. Il faut que les cellules et les rayons multiplient leurs efforts. Le prolétariat parisien attend aux actes le guide qu'il s'est choisi, il compte sur lui pour l'organiser sur tous les terrains.

En liaison avec le C.C. du Parti, en accord avec lui, grâce à son appui, la R.P. continuera à servir de toutes ses forces la Révolution mondiale.

Le Gérant : BELLANGER.

Imprimerie Française (Maison J. Dangon), 123, rue Montmartre, Paris (2e)
Georges Dangon, imprimeur.

LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ
129, rue Lafayette, Paris (10e)
Tél. Nord 39-30 — Chèque postal 25.517

Viennent de paraître

LE BLOC OUVRIER ET PAYSAN AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

par **Victor CAT**

L'exemplaire franco	1 fr. 75
Les 10	15 fr. »
Les 20	24 fr. 50

D. RENOULT et **M. SIMONIN**

La Grève de Douarnenez

SES ENSEIGNEMENTS — SON HISTOIRE

L'exemplaire franco	1 fr. 75
Les 10	15 fr. »
Les 20	24 fr. 50

UNE

BELLE GRÈVE DE FEMMES :

DOUARNENEZ

par **Lucie COLLIARD**

L'exemplaire franco	0 fr. 70
Les 10	6 fr. »
Le 100	44 fr. »

Freie Universität Berlin
275382/188

LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ

128, rue Lafayette, Paris (10e)

Tél. Nord 39-30 — Chèque postal 25.517

Viennent de Paraître

Une Revue du mouvement paysan international

On ne saurait contester que jusqu'ici nous étions bien mal armés pour notre propagande parmi les paysans. Les journaux quotidiens ou hebdomadaires du Parti communiste, non plus que la *Voix Paysanne* ou le *Paysan Travailleur* ne pouvaient donner au militant la documentation, l'information indispensable pour mener à bien la dure tâche de pénétration dans les campagnes.

Pour remplir cet office, il fallait une revue exclusivement consacrée aux questions paysannes. Et c'est le but de la revue

l'Internationale Paysanne Rouge

organe du

Conseil Paysan International

dont le premier numéro en langue française vient de paraître.

Au sommaire, extrêmement riche, de l'*Internationale Paysanne Rouge*, nous relevons les très intéressants articles suivants : *Thomas Dombal*, secrétaire du C. P. I., Lénine et les Paysans ; *Smirnov*, Le mouvement paysan internationale et l'expérience de la Révolution russe ; *Perchine*. La réfrome agraire dans les nouveaux Etats de l'Europe ; *M. Vazeilles*, Exploitations, cotès foncières et paysans en France, etc...

Prix du numéro, franco..... **6 fr. 75**

La Guerre Civile en France en 1871

par

KARL MARX

L'étude la plus magistrale qui ait jamais été faite de la Commune de Paris.

L'exemplaire franco ..... **5 fr. 75**

Les 10 franco..... **50 fr. »**

Imprimerie Française (Maison J. Dangon), 123, rue Montmartre, Paris (2e).
Georges Dangon, imprimeur.